

# Rapport annuel



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

ÎLE DE FRANCE



# Sommaire

Rapport Moral 2016	4
Accès aux droits	6
Une enquête et des propositions pour réduire les échecs de relogement	7
Des comités de veille DALO dynamiques et mobilisateurs	8
Un Manuel et une journée régionale sur les droits et obligations des personnes hébergées: un enjeu de citoyenneté	8
Accès à la domiciliation administrative	9
Accompagnement social	10
Un positionnement sur le développement de la participation financière des ménages hébergés en centres d'urgence et à l'hôtel	11
Grande Cause parisien: expérimentation d'une maraude pluridisciplinaire autour de la Gare du Nord.	12
Le projet Maquéro: pluridisciplinarité et disponibilité à destination des plus isolés	12
Guide Santé	12
Référént de parcours	12
Coordination d'acteurs et partenariats	14
Signature d'une convention avec la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris	15
Mise en place d'une commission « Culture, sports, loisirs » au sein de la Fnars IdF	15
Lancement d'un groupe de travail «Exclusion & Alcool»	16
Action Logement	16
Contribution aux travaux d'élaboration du référentiel AORIF	
Apprécier les capacités économiques des demandeurs de logement social	16
La Fnars IdF travaille en lien avec le Nouveau Paris Solidaire	17
Développement des relations avec les entreprises,	
relance d'un partenariat avec la filière du paysage et promotion des opportunités d'accès à certains métiers	18
Convergence, l'expérimentation pour des parcours d'IAE renforcés s'amplifie sur Paris avec le concours de la fédération	18
La 5ème journée de l'AFFIL consacrée aux résidences sociales	19
Lobbying	20
Lancement du groupe de travail migrants	21
Rencontre avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du logement	21
Travaux de la commission santé	22
Implication sur l'accès au logement à Paris	22
Création de l'Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées (OFPRUH)	23
Mobilisation auprès de la Région Ile-de-France pour le maintien d'une politique ambitieuse de soutien à l'IAE	24
Mobilisation de la Fnars IdF avec le GRAFIE pour développer l'IAE en Ile-de-France	25
Un accord cadre régional entre les réseaux, Pôle Emploi et les partenaires publics,	
pour améliorer les coopérations autour des parcours d'insertion	25
Contribution au Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)	26
Participation	27
L'enquête une nuit donnée: mieux connaître les publics accueillis en hiver	28
L'Aide aux Projets Vacances: outil d'accompagnement social	29
Accompagnement des adhérents et des territoires	30
Service Civique	31
Les actions de la Fnars IdF en partenariat avec le Pôle Emploi Paris	31
Le Dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement	32
Vers une stratégie d'accompagnement des adhérents gestionnaires de pensions de famille	33
Étude Nationale des Coûts	34
Une journée pour conforter l'offre de parcours des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)	
sur l'Ile-de-France et soutenir les porteurs d'actions ACI sur la région	35
Présentations des formations réalisées en 2016	36
Prévention	38
Prévention des expulsions locatives	39
Prévention des ruptures de parcours: liens ASE/AHI	40
Les perspectives 2017	41
Vie fédérale	44
Les Instances de la Fnars IdF	45
L'organigramme de la Fnars Ile-de-France au 6 juin 2017	46
Les Représentations	47
Les Commissions et Groupes de Travail	48
Les Délégations Départementales	50
Glossaire	54

# RAPPORT MORAL 2016

Par Martine THÉAUDIÈRE, Présidente de la FNARS



L'année 2016 marquera un événement important pour notre fédération: son changement de nom!

Depuis déjà de nombreuses années, le nom de notre fédération «opaque et imprononçable» disaient certains, était remis en question.

Le conseil d'administration national a décidé qu'en cette année d'élaboration du projet stratégique 2016/2020 et d'une plateforme d'interpellation des candidats à l'élection présidentielle, ce serait aussi celle de son ouverture à d'autres acteurs symbolisée par son changement de nom.

Nous sommes devenus la Fédération des Acteurs de la Solidarité.

Cela signifie que tous ensemble, bénévoles, salariés et personnes accompagnées au sein de nos organisations, et dans tout lieu, nous portons nos valeurs, nos projets et nos revendications.

Année également de changement de gouvernance de notre région Ile de France, qui s'est notamment matérialisée par une restriction des aides financières régionales accordées à nos structures de l'IAE, risquant de mettre en danger leur pérennité. La Fnars IdF a interpellé la région et reste mobilisée. Une note de présentation de nos propositions a été adressée par le GRAFIE à Madame Pécresse en fin d'année et nous ne manquerons pas de poursuivre nos démarches dans ce sens.

Dans le cadre de notre partenariat avec la Direccte et afin de poursuivre la mobilisation collective pour l'accès à l'emploi des plus précaires, la Fnars IdF a été signataire de l'accord-cadre sur l'IAE le 27 septembre.

Au sein du CRHH, co-présidé par l'Etat et la Région, nous nous sommes mobilisés dès le début et tout au long de l'année, pour l'élaboration du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, en participant tant à l'élaboration du diagnostic, aux propositions et à leurs déclinaisons opérationnelles, qu'aux réunions du bureau du CRHH instance de pilotage du SRHH.

En lien avec les autres fédérations et organisations partenaires, la Fnars IdF a soutenu les objectifs, entre autres, de rééquilibrage territorial, de limitation des places d'accueil d'urgence et en hôtels au profit de création de places pérennes (insertion, maison relais, pensions de familles, ou solutions d'alternatives à l'hôtel). Nous serons bien évidemment vigilants sur les types de logements créés afin qu'ils proposent des loyers accessibles correspondant aux capacités financières des personnes que nous accompagnons.

Avec nos adhérents et partenaires, nous attendons la présentation et la validation du document par le CRHH en 2017.

Créé en fin d'année 2015, l'OFPRUH a démarré ses travaux en 2016. Le règlement intérieur a été signé en juin, le comité scientifique constitué, et deux thèmes de travail retenus et entamés : d'une part la grille d'observation sociale des SIAO et d'autre part, le non recours à l'hébergement ou au logement.

Avec nos adhérents, la Fnars IdF est restée mobilisée sur la mise en œuvre concrète des actions du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Nous nous sommes notamment mobilisés sur la mise en œuvre du référent de parcours. En mai 2016 a eu lieu le 1er bilan du Pacte.

A la rentrée, suite à un passionnant travail d'élaboration, notre manuel «Droits et obligations des personnes hébergées», réalisé avec le concours de la Fondation Abbé Pierre, est paru. Nous vous invitons vivement à le consulter sur notre site ou celui de la fondation.

De la même manière, en collaboration avec des représentants de nos associations, nous avons réalisé un «Guide santé» commandité par l'ARS, outil d'informations pratiques en direction des travailleurs sociaux.

Le sujet de l'accueil des migrants a été tout au long de l'année une préoccupation importante et le restera en 2017. Nous sommes en cours d'élaboration d'un «contre vade mecum» afin de clarifier les difficultés rencontrées et de faire valoir nos propositions; dès sa validation par notre CA nous l'adresserons aux représentants de l'Etat. Nous continuerons le lobbying nécessaire et serons vigilants à une répartition équitable sur le territoire.

Concernant l'accès aux droits, nous poursuivrons notre mobilisation en 2017 en travaillant sur la fracture numérique, qui



concerne tant nos équipes dans leur pratique quotidienne que les personnes accompagnées.

Nos inquiétudes pour 2017 portent sur la pression permanente de l'urgence qui fut l'outil privilégié, en 2016, de réponse aux démantèlements des campements. Nous réinterpellerons les pouvoirs publics afin de faire valoir les nécessaires innovations et évolutions à apporter dans les réponses que nous proposons afin de garantir des capacités d'accueil adaptées et dignes.

Nous entamerons un travail sur le concept du «logement d'abord» évoqué dans le projet de SRHH, en souhaitant le faire évoluer vers une généralisation.

Enfin, nos inquiétudes concernent aussi les résultats des élections législatives pour demain. La place des associations est souvent citée par les politiques, soyons donc force de propositions dans les mois à venir, pour ne pas laisser les situations que nous vivons au quotidien, déjà très difficiles, se dégrader.

Notre projet stratégique Ile de France 2016-2020 s'attache à développer l'engagement bénévole et militant et nos capacités de lobbying, à renforcer le travail collaboratif entre nos adhérents et avec nos partenaires, et à prendre le risque de l'innovation.

Avec les personnes que nous accueillons, la fédération et ses adhérents doivent être présents dans les débats, dans tous les lieux où nous intervenons pour interpeller sur nos constats et nos projets. Nous devons rester ensemble acteurs de l'avenir !

Je conclurai ce dernier rapport moral, en remerciant chacune et chacun d'entre vous, ainsi que l'ensemble de nos partenaires, avec une attention spéciale à «mon équipe salariée» et aux membres du conseil d'administration.

Présidente pendant ces 5 dernières années, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, échanger, débattre, avec vous et vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée. 

Martine THÉAUDIÈRE, le 9 juin 2017

# Accès aux droits

**E**n 2015, de nombreux adhérents nous ont fait part des difficultés d'accès aux droits des personnes, notamment auprès de trois organismes publics que sont la **CAF**, la **CPAM** et le **Pôle Emploi**.

Afin de mieux comprendre les problématiques et tenter de mettre en place des outils pour y remédier, la Fnars IdF a réalisé, en 2016, une étude portant sur l'accès aux droits des personnes.

Les résultats de cette étude soulignent que :

- **La situation de l'accès aux droits en Ile-de-France est, de manière générale, difficile et que cette problématique constitue une difficulté importante dans le travail quotidien des associations.**
- **Les difficultés rencontrées auprès des trois organismes ciblés sont récurrentes et communes à tous les départements.**

Elles peuvent ainsi être résumées:

- plateformes téléphoniques payantes
- manque d'interlocuteur dédié et de temps d'échanges sur les situations
- manque d'information fiable
- absence de clarté concernant les pièces nécessaires au montage des dossiers
- dossiers régulièrement perdus
- manque de maîtrise du numérique
- barrière de la langue
- délais trop longs d'instruction des dossiers et lourdeur administrative des organismes

Cette enquête permet à la Fédération des Acteurs de la Solidarité d'émettre les préconisations suivantes:

- **Nommer un médiateur au sein de chaque organisme** qui pourrait être sollicité pour faciliter le déblocage de situations perçues comme litigieuses.
- Organiser des temps d'échanges et de rencontres entre les organismes et les associations qui permettront de **partager les difficultés rencontrées, de soumettre les situations complexes et ainsi de faciliter l'accès aux droits.**
- **Organisation de réunions informatives** semestrielles par les organismes afin de présenter les changements législatifs, les évolutions des dispositifs qui impactent directement les démarches d'accès aux droits.
- **Développer des espaces numériques dédiés aux professionnels** qui permettraient de télécharger les documents des personnes accompagnées.
- Mettre en place un **système d'alerte (sms) pour informer les publics en précarité d'un nouveau contenu important dans leur boîte relatif à leurs droits.**
- Réaliser des documents informatifs avec **pictogrammes** à destination des publics étrangers.
- **Adapter les plateformes numériques** afin que les publics en situation de précarité puissent plus facilement s'en saisir.
- **Accompagner les publics dans leur utilisation des plateformes numériques.**

## Une enquête et des propositions pour réduire les échecs de relogement

Les échecs de relogement des ménages reconnus PU DALO soulèvent de nombreuses questions. Souhaitant objectiver cette question, la Fnars IdF a réalisé conjointement avec la FAP, le Secours Catholique, et la Fapil IdF, une enquête sur «Les échecs de relogement des ménages prioritaires au titre du DALO en Ile-de-France»<sup>1</sup>.

Cette enquête a été menée auprès du réseau des comités de veille DALO départementaux, et comporte deux volets distincts:

- Les refus d'attribution par les Commissions d'Attribution de Logement
- Les refus de propositions par les ménages

Elle a porté sur une période d'une année, de juillet 2014 à juillet 2015. Au-delà du constat objectivé sur les motifs d'échec, la finalité de l'étude était de **discerner les pistes d'améliorations pour réduire le nombre de refus qui pourraient être considérés comme illégitimes** (dans les deux cas de figure), et d'améliorer le rapprochement entre l'offre et la demande de logement, afin d'éviter les refus considérés comme légitimes.

Nous avons ainsi collecté **161 questionnaires pour les refus des CAL et 77 questionnaires pour les refus des ménages**. Cette enquête ne nous a pas permis d'obtenir une vision exhaustive de la réalité des refus, notamment la part des refus des bailleurs par rapport à celle des refus des ménages. Les principaux résultats de cette enquête sont les suivants :

- *Les refus des Commissions d'Attribution (CAL)*
  - Seuls 28% des refus des CAL sont considérés comme pleinement légitimes par les accompagnants
  - 38% des refus CAL sont considérés comme pleinement illégitimes

- Les ajournements ou rejets pour «dossiers incomplets» portent à discussion
- Une part non négligeable de refus ne sont pas notifiés
- *Les refus de propositions de logement par les ménages*
  - Seuls 28% des refus des ménages sont signalés par écrit au bailleur, mais 62% sont signalés à l'Etat
  - Près de la moitié des refus sont considérés comme légitimes par les accompagnants, dont une majorité (42%) en raison d'une localisation inadaptée du logement (éloignement du lieu de travail ou d'un équipement nécessaire)
  - Les services de l'Etat conservent la priorité DALO pour un certain nombre de situations considérées comme légitimes, mais on note une tendance au durcissement de cette appréciation.

**Les résultats obtenus n'ont pas vocation à être généralisés**, puisqu'ils concernent un échantillon correspondant aux ménages accompagnés par des associations ; néanmoins ils nous donnent les premières indications sur certaines tendances, qui mériteraient une étude plus approfondie.

Le document de synthèse et d'analyse des résultats obtenus<sup>2</sup> se veut avant tout un outil pour ouvrir le dialogue avec les personnes reconnues prioritaires au titre du DALO, les bailleurs, les services de l'Etat, les collecteurs Action Logement, les collectivités locales et les associations, sur la question des refus. Ce dialogue doit permettre de réduire le nombre de refus, de renforcer l'effectivité du droit au logement, et ce, de manière équitable sur l'ensemble du territoire francilien. **Des propositions sont faites à chaque acteur pour y contribuer.**

Ce document a été présenté lors d'un comité de suivi DALO, et il a été convenu de poursuivre les échanges avec l'AORIF et l'USH sur le sujet.

<sup>1</sup> [http://www.federationsolidarite.org/images/stories/sites\\_regions/Ile\\_de\\_France/Logement/Enqu%C3%AAt-refus-logement-avril\\_2016.pdf](http://www.federationsolidarite.org/images/stories/sites_regions/Ile_de_France/Logement/Enqu%C3%AAt-refus-logement-avril_2016.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.federationsolidarite.org/images/stories/sites\\_regions/Ile\\_de\\_France/Logement/synthese-propositions-refus-logement.pdf](http://www.federationsolidarite.org/images/stories/sites_regions/Ile_de_France/Logement/synthese-propositions-refus-logement.pdf)

## Des comités de veille DALO dynamiques et mobilisateurs

L'activité des comités de veille DALO se poursuit, sur un rythme d'environ 3 à 4 rencontres par an. Ils réunissent environ **70 membres actifs et réguliers**. Ces comités sont centrés sur le DALO, mais permettent de traiter d'un ensemble de questions relatives à l'accès et au maintien dans le logement (demande de logement, AVDL, accords collectifs, etc.). Un nouveau venu cette année: le comité de veille du 77 – ce qui porte le nombre de comités à 7 (le seul département n'en ayant pas étant le Val d'Oise).

Ce comité a été créé à la demande de plusieurs adhérents de la Fnars, qui souhaitent travailler, notamment sur les pratiques de la COMED et sur le relogement. Il compte aujourd'hui une dizaine d'associations membres, et a été très actif dès sa création : invitation de représentantes d'**Action Logement** pour un échange sur les relogements des ménages DALO, et rencontre avec le **Président de la COMED et des représentants de la DDCS** concernant les points de désaccords sur la doctrine de la COMED et les relogements. Même si une partie des désaccords a persisté lors de la rencontre, il semblerait que depuis cette interpellation, les positions de la COMED se soient assouplies sur certains critères.

Comme chaque année, **une rencontre régionale** des comités de veille a été organisée, le 29/11, et a réuni

**60 participants**. Sujets abordés:

- Les actualités nationales et régionales (chiffres, commission DALO CRHH...)
- Les travaux du comité de suivi DALO et son rapport sur les pratiques des COMED : Intervention de René Dutrey, secrétaire général du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées
- L'activité d'Action Logement en matière de DALO permettant des échanges entre les participants
- L'enquête sur les pratiques des services logement des mairies du 93

**Des dysfonctionnements** de divers ordres ont été remontés par les participants : rejet de recours pour absence de pièces pourtant facultatives, difficultés d'obtention de duplicata des décisions des COMED, inadéquation de nombreuses propositions de logement, augmentation des radiations de DLS, difficultés à mobiliser Action Logement pour les intérimaires... Ces remontées permettent d'alimenter les têtes de réseau à des fins d'interpellations des acteurs du DALO, notamment via le comité de suivi auquel elles participent.

## Droits des hébergés

### Un Manuel et une journée régionale sur les droits et obligations des personnes hébergées: un enjeu de citoyenneté

Suite à des interrogations récurrentes d'adhérents sur le cadre juridique à appliquer face à des situations problématiques, ou encore sur la révision des outils de la loi de 2002-2 dans le cadre des évaluations internes, la Fnars Ile-de-France a mis en place dès 2012 des formations sur les droits et obligations des personnes hébergées. Ces formations ont rencontré un fort succès, et le besoin est rapidement apparu de créer un outil de référence, diffusable largement.

Réalisé à la fois par des juristes et des professionnels du secteur AHI, ce Manuel vise à appuyer les associations gestionnaires d'établissements sociaux - relevant de la loi du 2 janvier 2002, mais pas uniquement - dans la mise en œuvre des droits et obligations des personnes qu'elles hébergent. Il est organisé en 5 parties: accès à l'hébergement, accueil et entrée dans l'établissement, droits et libertés fondamentaux, obligations des parties et fin de la prise en charge.

Il présente pour chacune de ces thématiques un rappel du cadre juridique, un tour d'horizon des enjeux et difficultés parfois rencontrés par les gestionnaires pour l'appliquer, et propose quelques pistes pour y faire face, ainsi que des témoignages d'expériences.

**Quelques exemples de messages portés par le Manuel:**

- Prendre le temps de retravailler les outils en équipe et avec les personnes accompagnées, afin que les règles soient justes et adaptées
- Réfléchir aux modalités de préservation de l'intimité des personnes, de leur vie privée et familiale
- Mettre en place des procédures claires en cas de non-respect du règlement
- ou encore faire appel à la justice pour toute expulsion de l'établissement

Afin d'accompagner cette parution, nous avons organisé le 22 septembre, une journée régionale, à laquelle ont participé plus de 90 personnes: travailleurs sociaux, travailleuses sociales, directeurs-rices, chef-fe-s de service, personnes accompagnées, représentant(e)s des services de l'Etat...

Plusieurs thématiques ont été abordées; on notera le vif succès de la table ronde sur les fins de prise en charge, preuve du besoin important d'information et d'échanges sur ce sujet délicat, qui met souvent à mal les équipes.

Cette journée a permis d'entendre la parole des personnes accueillies sur les difficultés de la vie en structure, leurs attentes en matière de développement d'une participation réelle aux décisions les concernant, de révision de certains règlements intérieurs, et leur besoin d'être considérés comme des citoyens à part entière. La notion de citoyen-neté a été mise en avant. Les équipes ont pour leur part pu exprimer leurs difficultés à mettre en œuvre certains droits

dans le cadre d'établissements collectifs, au regard des enjeux de sécurité, d'équilibre du collectif et des injonctions des pouvoirs publics. Les échanges de pratiques constituent un complément essentiel aux apports juridiques. L'enjeu aujourd'hui: que les équipes s'approprient ce Manuel, l'adaptent à leurs établissements. La Fnars IdF s'efforcera de les accompagner dans cette démarche.

Par ailleurs, elle entamera début 2017 un travail plus approfondi sur la question des «exclusions» temporaires et définitives, afin de poursuivre les échanges et d'enrichir le Manuel.

## Accès à la domiciliation administrative

La loi ALUR de 2014 a réaffirmé la place de la domiciliation administrative comme porte d'entrée vers l'ensemble des droits des personnes les plus exclues. La Fnars IdF avait engagé une réflexion autour de ce sujet et proposé un positionnement politique pour permettre à toute personne d'accéder à ce dispositif.

### Participation aux schémas de la domiciliation

L'Etat doit mettre en place un schéma départemental de la domiciliation dans chaque département (loi ALUR): ces travaux ont été lancés en 2015 en Ile-de-France. **La Fnars IdF a participé à l'ensemble des COPIL et groupes de travail franciliens organisés pour l'élaboration de ces schémas** pour porter la parole des associations. Nous avons alimenté ces travaux par **des temps de réflexion collective** avec les structures domiciliataires des différents départements, pour permettre de réagir collectivement aux propositions formulées par les services de l'Etat et de contribuer par écrit à plusieurs d'entre elles (92, 77 et 78). Il s'agissait de réaffirmer certains principes et de formuler des propositions concrètes sur les sujets suivants:

- L'importance d'une **répartition équitable** de l'activité de domiciliation entre CCAS et associations domiciliataires.
- Une **couverture homogène** de la domiciliation sur les territoires en fonction des besoins.
- La nécessaire **participation des personnes accueillies** aux instances de décisions de ces schémas.
- Le besoin de **financement** de cette activité et de mise en place **d'outils** (logiciels), mais les services de l'Etat ont occulté ce sujet en renvoyant vers la DGCS et les décisions prises au niveau national.

La publication progressive des schémas a fait l'objet d'une **communication de la Fnars IdF auprès de ses adhé-**

**rents dans chaque département.** Celle-ci a permis de faire connaître les engagements de l'Etat sur chaque territoire ainsi que la liste des structures domiciliataires. A ce jour, seuls le Val-de-Marne (94) et le Val-d'Oise (95) n'ont pas terminé leur schéma.

Les schémas ont vocation à réunir de manière régulière l'ensemble des participants à leur élaboration et mise en œuvre: **la Fnars IdF sera donc présente pour suivre leur application et évolution.** Nous avons d'ailleurs commencé sur le territoire de la Seine-Saint-Denis (participation à la réflexion autour de la constitution des règlements intérieurs des structures domiciliataires).

### Participation à des groupes de travail inter-associatifs et soutien aux associations

La Fnars IdF a participé à des rencontres organisées en inter-associatif autour de la domiciliation (collectif domiciliation 92, semaine des accueils de jour, participation aux travaux sur l'accès aux droits de la Fondation Abbé Pierre). Ces rencontres ont permis d'enrichir nos constats par les expériences de terrain des associations. Elles ont également alimenté le plaidoyer porté par la Fédération.

Parallèlement, elle mène un travail d'identification des difficultés rencontrées par ses adhérents et les structures domiciliataires afin de proposer des pistes d'amélioration. L'expertise de la Fnars IdF sur la domiciliation est en effet identifiée par les structures d'accès aux droits. Nous avons ainsi pu signaler des dysfonctionnements à plusieurs DRIHL (75 et 93).

La Fnars IdF entreprend donc un travail de fond depuis plusieurs années. Cette démarche ne s'arrête pas à l'adoption des schémas départementaux de la domiciliation: nous allons continuer à être en veille sur ce sujet et à suivre la mise en place des schémas pour que les ambitions qu'ils portent, se transforment en améliorations concrètes pour les acteurs de terrain.

# Accompagnement social

Ces dernières années ont vu se morceler l'accompagnement social global au profit de nombreux accompagnements spécifiques sans que soient pensées et mises en place les nécessaires articulations afin que les personnes accompagnées puissent bénéficier d'un accompagnement social global.

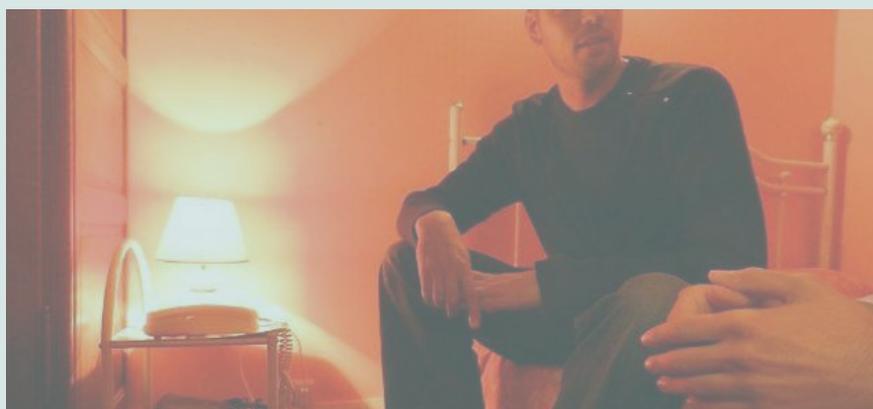
Cette évolution, largement impulsée par nos partenaires institutionnels financeurs, a été accentuée par l'éclatement de la DRASS en DRIHL et ARS puis par la politique du logement d'abord telle qu'elle a été déclinée.

La question de la prévention et de l'accès aux soins des publics que nous accueillons est très insuffisamment prise en compte; le PRAPS, outil certes pertinent, n'est pas doté des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

La politique du logement d'abord a conduit la DRIHL à impulser, via les mesures Accompagnement Vers et Dans le Logement, une orientation de l'accompagnement centré sur le logement.

Les JTS de novembre 2013 nous ont permis de souligner collectivement - intervenants sociaux, chefs de services, directeurs, administrateurs et personnes accueillies - le manque de lieux de coordination, un morcellement accru des accompagnements qui se traduit par une «perte de sens» du travail social.

Tout au long de l'année, la Fnars IdF a porté, avec ses adhérents, la nécessité et la plus-value de l'accompagnement social global.



## Un positionnement sur le développement de la participation financière des ménages hébergés en centres d'urgence et à l'hôtel

La participation financière (PAF) des personnes hébergées dans les dispositifs relevant de l'urgence n'est pas encadrée juridiquement, mais elle n'en est pas pour autant exclue. La DRIHL a affiché sa volonté de généraliser la PAF aux personnes accueillies en centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation et aux hôtels gérés par les 115. Pour ces derniers, une expérimentation a été lancée en 2016 sur quelques départements. Concernant les CHU et CHS, nous avons pu constater que les pratiques du réseau sont diverses, mais tendent à s'aligner sur les dispositions

relatives aux CHRS.

Le Conseil d'Administration de la Fnars IdF a adopté en mars 2016 une motion sur le sujet. Elle indique son **adhésion au principe d'une participation financière** des ménages hébergés aux frais d'hébergement, à la fois dans sa dimension citoyenne – c'est une contribution à la mise en œuvre de la solidarité, au même titre que tout citoyen – et dans sa dimension pédagogique, de préparation à l'accès à un logement. Néanmoins, la Fnars IdF pose plusieurs conditions à l'instauration de cette participation :

**1.** La participation financière ne doit pas s'appliquer aux personnes sans ressources. Elle a un objectif symbolique et pédagogique, et non financier. Elle ne doit donc pas mettre les hébergés en difficulté ou conduire à une fin de prise en charge. Elle peut dans certains cas revêtir un montant symbolique.

**2.** L'absence de ressources ou le niveau des ressources des personnes ne doivent pas constituer un critère de sélection à l'entrée dans le dispositif, car cela remettrait en cause d'une part le principe d'inconditionnalité de l'accueil, et d'autre part le contrat social de solidarité. Concrètement, la participation financière ne doit pas être considérée comme une recette venant systématiquement en atténuation dans les budgets des structures. Ce point doit être réaffirmé lors des dialogues de gestion.

**3.** La participation financière ne doit être instaurée que lorsqu'un accompagnement social est mis en place : celui-ci permettant un travail autour du sens de la participation financière, ainsi que des ajustements et une souplesse en cas de difficultés.

**4.** La participation financière doit être conditionnée à la dignité de l'accueil proposé. Elle ne peut s'appliquer aux structures qui proposent uniquement une mise à l'abri. Il faut que les structures demandant une participation réunissent les trois conditions suivantes :

- Continuité de la prise en charge
- Mise en place d'un accompagnement social
- Des chambres individuelles (ou doubles)

Par ailleurs le montant demandé doit être proportionné aux services offerts par la structure (restauration, etc.).

**Concernant l'hôtel, les mêmes grands principes doivent s'appliquer.** Deux groupes de travail ont été organisés en 2016 pour faire un état des lieux des pratiques actuelles et définir une position par rapport à l'expérimentation lancée par la Drihl. Une rencontre a eu lieu avec cette dernière au mois de novembre. La Fnars IdF a fait valoir ses positions, en particulier :

- **Opposition à la participation financière des personnes sans ressources (18€/adulte/mois) :** sur ce point, la Drihl indique laisser une marge de manœuvre aux travailleurs sociaux, néanmoins le principe n'est pas acceptable.
- **Concernant l'utilisation des recettes issues de la PAF,** la Fnars IdF est vigilante à ce qu'elles ne soient pas affectées au financement des postes d'accompagnement, ce qui risquerait de pousser les gestionnaires à devoir sélectionner les publics en fonction des ressources. Il faudrait plutôt les affecter à des **prestations supplémentaires**, comme les loisirs/culture, l'alimentation, les accessoires de périculture, etc.
- Afin de simplifier le travail de calcul et d'alléger la charge de gestion, expérimenter également une PAF par **forfaits**. Ne pas imposer un mode de gestion régional, mais laisser une marge de manœuvre aux départements.
- **Participation des personnes accompagnées au COPIL de la participation financière**

## Grande Cause parisien : expérimentation d'une maraude pluridisciplinaire autour de la Gare du Nord.

Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion avait mis en exergue la problématique des personnes en errance présentant des troubles de la santé mentale autour des Gares du Nord et de l'Est. Forts de ce constat, l'Etat, la Ville de Paris et la SNCF ont pris l'engagement d'expérimenter un binôme de maraude interdisciplinaire (BMI) dans ce secteur financé en 2016 et intitulé « Projet Maquéro ».

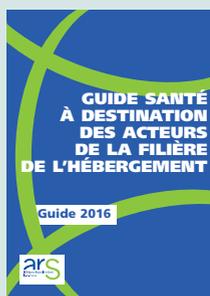
## Le projet Maquéro : pluridisciplinarité et disponibilité à destination des plus isolés

L'association Aux Captifs, la libération porte ce BMI composé d'un travailleur social et d'une infirmière psychiatrique. La file active d'intervention est circonscrite à des personnes identifiées par les différents partenaires du territoire comme les plus éloignées des dispositifs et aux problématiques complexes et multiformes. Ce nombre limité de suivi, couplé aux compétences pluridisciplinaires, laisse une grande disponibilité à l'équipe pour créer un lien de confiance solide avec les personnes et les remobiliser dans leur parcours d'insertion. De plus, cela lui permet d'être extrêmement réactive aux signalements des partenaires mais également aux demandes des personnes et d'éviter que des situations n'empirent de manière dramatique. Le binôme a su créer rapidement un réseau de partenaires riches et variés afin d'être prompt dans les réponses aux

besoins des personnes accompagnées. Il s'agit de parvenir à un niveau de mise en lien et d'investissement des différents services intervenant dans le champ de la précarité à la mesure de la complexité des situations d'auto-exclusion.

Le BMI a permis de renouer des contacts avec des personnes qui ne sollicitaient plus aucune structure et vers lesquelles les associations n'arrivaient plus à aller. L'expérimentation est reconduite pour l'année 2017. Les résultats positifs du projet Maquéro mettent en valeur l'importance de dispositifs d'aller-vers pluridisciplinaires pour les personnes les plus isolées. L'enjeu est désormais de permettre une mobilisation rapide des dispositifs de mise à l'abri pour répondre immédiatement aux demandes qui émergent et de les inscrire dans un parcours d'insertion adapté.

## Guide Santé



Depuis de nombreuses années, nous constatons une forte corrélation entre le degré de précarité et l'état de santé de la personne. Un grand nombre d'indicateurs le montre: défaut d'accès aux soins, mauvaise hygiène bucco-dentaire...

La précarité reste un déterminant de santé important du fait du renoncement aux soins pour des raisons financières, par l'absence de priorité donnée à la santé, ou par la méconnaissance de leurs droits en santé.

Suite à ce constat, la Fnars IdF prône la nécessité de permettre à chacun de bénéficier d'un accompagnement social global qui inclut la dimension santé.

Aussi, la Fnars IdF a saisi l'opportunité du partenariat avec l'ARS afin de réaliser un Guide Santé à destination des acteurs de la filière de l'Hébergement pratico-pratique. Ce guide téléchargeable<sup>1</sup> donnera lieu à des rencontres territoriales d'appropriation et de diffusion de ce manuel en lien avec les SIAO franciliens qui seront organisées entre le dernier trimestre 2016 et le premier semestre 2017.

<sup>1</sup> <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/sante-et-accompagnement-guide-pour-les-acteurs-de-lhebergement>

## Référent de parcours

Lors des travaux d'élaboration du Pacte de Lutte contre la Grande Exclusion de Paris a été soulignée la nécessité de mettre en place le «référent de parcours».

Fin 2015, la Ville de Paris a lancé les travaux et la Fnars IdF est associée au COPIL.

La réflexion est conduite selon trois axes :

- Le développement de la notion de **référent de parcours**, garant de la cohérence, de la globalité et de la continuité du parcours d'accompagnement social et socio-professionnel
- L'amélioration et la sécurisation des **échanges d'informations** en formalisant l'**accord de la personne**
- L'expérimentation de la référence de parcours sur 2 arrondissements parisiens (le 13ème et le 11ème)

Différents temps d'échanges ont été réalisés avec des acteurs sociaux mais également des personnes accompagnées, il en est ressorti notamment que le référent de parcours :

- joue, auprès de la personne accompagnée, une fonction de personne ressource et d'orientation dans les dispositifs d'action sociale et d'insertion. Il apporte à la personne accompagnée son appui dans la compréhension des enjeux et contraintes liés à la diffusion et à l'échange d'informations, la formulation de ses attentes et l'utilisation des différents supports de conservation et de transmission de l'information.
- avec la personne accompagnée, ils établissent **une compréhension commune du système d'accompagnement**
- s'assure, avec l'accord de la personne, de la continuité de la chaîne d'information en établissant toute liaison utile. Il informe les autres intervenants de sa fonction de référent de parcours.
- est désigné par choix et consentement éclairés de la personne accompagnée parmi les intervenants qui l'accompagnent. Après acceptation, ce choix est indiqué sur la liste des intervenants et enregistré dans le dispositif parisien de coordination.  
La référence prend fin si la personne modifie son choix, si l'accompagnement cesse ou si le référent est indisponible pour une longue durée.

L'expérimentation, sur les 11ème et 13ème arrondissements, a démarré fin 2016, avec les intervenants sociaux volontaires et issus d'institutions diverses (différents services de la ville, associations d'hébergement, SIAE, CMP...)

Au 31 décembre, l'expérimentation concernait 15 Services, 48 professionnels mobilisés mais seulement 8 références déclarées.

L'enjeu partagé est maintenant de déployer l'expérimentation afin qu'elle puisse concerner un nombre significatif de référence et que nous puissions ainsi évaluer son impact sur le parcours des personnes accompagnées.

# Coordination d'acteurs et partenariats

## Le travail dans les gares parisiennes se poursuit!

Depuis 2011, la Fnars IdF anime avec la SNCF une mission dans les six gares parisiennes. En 2016, cette convention a été renouvelée pour deux ans.

Son objectif est de permettre une meilleure connaissance mutuelle des acteurs intervenant auprès des personnes en errance en gare afin de **favoriser leur prise en charge et leur insertion sociale**. Pour cela, la Fnars IdF et la SNCF organisent **des tours de gares sociétaux** permettant de développer une méthodologie de travail commune. Il s'agit de:

- Veiller à la complémentarité des interventions en gare et à un équilibre entre les actions sociales et les actions sûreté dans la gare.
- Associer les acteurs pertinents pour une bonne prise en charge des personnes.
- Dresser un constat sur chaque gare: points forts, manques, besoins.
- Assurer une bonne diffusion et un partage d'informations.

Ces 12 rencontres annuelles (2 TGS par gare) visent également à repositionner la gare comme un acteur particulier dans la ville, à intégrer son territoire et ses problématiques dans **la politique de lutte contre l'exclusion à l'échelle parisienne**. La Fnars IdF a ainsi permis de faire connaître les référents sociaux des gares sur les arrondissements pour une bonne identification de leurs missions et la création de liens avec des associations qui pourraient être amenées à intervenir en gare.

Notre démarche s'élargit aussi avec notre implication en faveur de nouveaux chantiers d'insertion par l'activité économique et de la lutte contre le gaspillage alimentaire en gares parisiennes.



## Signature d'une convention avec la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris

Le Pacte de Lutte contre la Grande Exclusion signé en février 2015 prévoyait la mise en place de mesures concernant l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité par les pratiques culturelles et artistiques. Dans cet esprit, le 24 novembre 2016, la Ville signait un ensemble de conventions avec plusieurs associations et institutions. Ainsi, une **convention de partenariat a été signée entre la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris (DAC) et la Fnars IdF.**

**Cette convention vise trois objectifs:**

- L'élaboration **d'un document destiné aux travailleurs sociaux qui recense les acteurs et offres culturelles** à destination du champ social. Un annuaire croisé des structures sociales et culturelles a ainsi été réalisé par la DAC et largement diffusé aux partenaires par la Fnars IdF.
- L'organisation d'**événements et d'ateliers coopératifs entre professionnels du champ culturel et personnes accompagnées**, à travers la réservation de places dans les ateliers de pratiques artistiques à tarif très réduit.
- L'organisation de **rencontres entre intervenants professionnels et bénévoles des champs social et culturel ainsi que les représentants des personnes accompagnées** afin de partager les différentes expériences.

Par ailleurs, la Fnars IdF a proposé un questionnaire à ses partenaires de la veille sociale et de l'hébergement, afin de recenser leurs expériences et moyens en matière de pratiques culturelles : 58 structures ont fait part de leurs initiatives, de leurs difficultés et de leurs attentes. Ces réponses nous aideront à orienter les propositions faites par la DAC aux structures sociales.

Cette convention nous a déjà permis de créer des liens entre structures sociales et culturelles sur les arrondissements parisiens. Elle nous permet aussi de valoriser l'approche culturelle dans l'accompagnement social proposé aux personnes.

## Mise en place d'une commission « Culture, sports, loisirs » au sein de la Fnars IdF

**Les pratiques culturelles, sportives et de loisirs sont des leviers à mieux intégrer et valoriser dans le champ de l'insertion sociale.** Elles facilitent en effet la création d'accroches et de liens différents avec les personnes invitées à participer à des activités qui les mobilisent autrement. Ces nouvelles expériences sont propices à l'expression de soi, à des découvertes collectives et à des rencontres/sorties hors les murs. Elles sont facteurs de remobilisation individuelle et d'intégration sociale, permettant de lever certains blocages. Les activités culturelles, sportives et de loisirs participent pleinement au projet de vie des personnes accueillies dans les structures d'accueil ou d'hébergement, à la fois occupationnelles, normalisantes et stimulantes.

L'expérience de plusieurs associations et le bilan d'expérimentations récentes conduites avec la DIHAL mais aussi dans le cadre d'«Un chez soi d'abord», montrent **l'intérêt de développer une intervention sociale auprès des publics exclus qui s'appuie sur des pratiques d'accompagnement renouvelées.** La «dynamisation» par l'accès à la culture, l'expression artistique, la pratique du sport, les séjours de rupture et de vacances sont autant d'outils que les équipes du secteur AHI, et notamment les maraudes, les accueils de jour, les centres d'hébergement, gagneraient à utiliser davantage et plus efficacement. Ces activités permettent de renforcer les liens d'accompagnement et favorisent la participation des usagers.

### ***Quels objectifs pour cette commission?***

Ainsi, la Fnars IdF a décidé de relancer la réflexion à travers la commission «Culture, Sports, Loisirs» dont la 1ère réunion s'est tenue en juin 2016. L'animation a été confiée à Sébastien Frutieux (association Dignité) et à François Le Forestier (association Aux captifs, la libération). Elle vise les objectifs suivants :

- 1.** Recenser les actions réalisées en région parisienne, les publics concernés et les financements qui sont mis à profit de ces actions.
- 2.** Lister les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques des acteurs sociaux : co-construction avec les usagers, intégration dans la vie de quartiers...
- 3.** Identifier les compétences et les métiers mobilisés et le rôle joué par les services civiques et les bénévoles.
- 4.** Evaluer les bénéfices attendus dans l'accompagnement social en termes de mobilisation et d'expression des usagers, d'accès aux soins, d'inclusion sociale et de réinsertion.

Associant différentes associations et structures, le groupe lancera plusieurs réflexions en 2017: autour d'un document présentant des initiatives fructueuses en matière d'insertion par les activités culturelles, artistiques et de loisirs; autour d'un plaidoyer et de propositions. Sa visée: convaincre de manière concrète et incitative!

## Lancement d'un groupe de travail «Exclusion & Alcool»

Depuis septembre 2016, la Fnars IdF participe à un groupe de travail autour de la thématique de l'alcool chez les publics en situation de grande exclusion. Initié par l'association Aux captifs, la libération, il réunit des associations et des professionnels des champs social et sanitaire ainsi que des institutions de santé publique (ARS, MILDECA, DASES, APHP, Samu Social de Paris, Charonne, Santé !).

Un constat partagé est à l'origine de cette démarche: **les consommations d'alcool engendrent freins et risques, tant pour les personnes en situation d'exclusion sociale** que pour les équipes de la veille sociale et de l'hébergement, ainsi que pour les structures sanitaires et médico-sociales. Les personnes exclues peinent à bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation et à faire valoir certains droits (notamment le droit à l'hébergement ou l'accès aux soins). Pour leur part, les acteurs des champs social et médical sont confrontés à des difficultés dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de ces personnes.

Face à ces difficultés, le groupe de travail souhaite donner de la visibilité aux pratiques, dispositifs et initiatives qui existent pour les publics, à travers l'organisation d'un forum parisien sur deux journées au Collège des Bernardins.

La première journée aura lieu en juillet 2017, centrée sur **la connaissance des différentes consommations d'alcool, les représentations associées et les modalités d'approche proposées**. Des expérimentations en matière de réduction des risques et de décrochage des pratiques y seront aussi présentées. Des échanges seront proposés entre participants, pour enrichir pratiques et projets dans les territoires. La deuxième journée, prévue à l'automne 2017, contribuera au **renouvellement des pratiques en lien avec les ressources des territoires parisiens et dans le cadre des dynamiques de réseau souhaitées par les acteurs et partenaires**, notamment dans le contexte de la Grande Cause parisienne de lutte contre l'exclusion sociale.

## Action Logement

Action Logement est un acteur important du relogement des ménages reconnus PU DALO et/ou hébergés, puisqu'il a l'obligation légale, déclinée à travers un protocole régional avec l'Etat d'attribution, d'attribuer 25% des logements de son contingent à ces ménages. Cet objectif n'était pas atteint jusqu'en 2016. Cette année a été celle du lancement de la réforme d'Action Logement, actant la disparition des CIL (Comités Interprofessionnels du Logement) au profit d'une entité unique: Action Logement. En parallèle, le mouvement a créé une «cellule DALO» visant à améliorer les résultats

en matière de relogement, qui a porté ses fruits puisque les objectifs 2016 fixés par l'Etat ont été atteints<sup>1</sup>.

**ActionLogement** 

La Fédération a pris l'initiative de rencontrer les animatrices de cette «cellule DALO», Emmanuelle Bélière et Fabienne Lagache, en juillet 2016. Cela a permis de comprendre leur manière de travailler et d'établir des liens. Ainsi, ces représentantes ont participé à plusieurs comités de veille DALO départe-

mentaux, ainsi qu'au comité de veille régional. Leurs coordonnées ont également été diffusées pour des questions sur des situations particulières. Nous avons pu constater leur engagement en faveur du relogement des salariés en difficulté, et une manière de travailler qualitative, cherchant à s'adapter au mieux aux souhaits des personnes (contacts téléphoniques, visites systématiques des logements, etc.).

Les contacts sont à poursuivre, il faut veiller à ce que la dynamique perdure dans ce contexte de réforme.

## Contribution aux travaux d'élaboration du référentiel AORIF «Apprécier les capacités économiques des demandeurs de logement social»

L'AORIF (fédération des bailleurs sociaux d'Ile-de-France) a publié en octobre 2016 un référentiel : «**Apprécier les capacités économiques des demandeurs**» de logement social. Il vise notamment à harmoniser le calcul du «reste-pour-vivre» dans le cadre des attributions en Ile-de-France.

La Fnars IdF a été auditionnée dans le cadre de l'élaboration de ce document. Elle a porté les positions suivantes:

— **Nécessité d'harmoniser le mode de calcul du reste-pour-vivre entre les bailleurs franciliens, et de le partager avec tous les partenaires**

- *Utiliser une méthode s'appuyant sur les unités de consommation et non le nombre de personnes par ménage, car cela est favorable aux familles : soit la méthode OCDE soit Oxford.*
- *Prendre en compte certaines charges inévitables: estimation moyenne des consommations d'énergie, assurance habitation, taxe d'habitation, remboursements de dettes encadrées, pensions alimentaires. Ensuite, l'appréciation varie en fonction des situations et des priorités budgétaires des ménages (ex: envoi d'argent au pays considéré comme prioritaire, etc.)*



<sup>1</sup> Afin de tenir compte de la réforme d'Action Logement, les objectifs 2016 étaient de réaliser 60% de l'objectif de 25% d'attributions à des ménages PU DALO ou sortants d'hébergement

- **Refus de définir un seuil de reste-pour-vivre.** La priorité est de s'entendre sur le mode de calcul, pour ensuite observer les pratiques et y retravailler. Il est essentiel de garder une souplesse et une possibilité d'adaptation en fonction des situations. En tout état de cause, la situation globale du ménage doit être prise en compte, **en particulier sa capacité à gérer un budget même limité, à prioriser ses dépenses.** Une attention doit être portée à la manière dont il s'acquittait de son loyer dans la situation précédente (par exemple loyer privé).
- **Application des mêmes critères quelle que soit la nature des revenus: revenus d'activité ou de transfert:** en effet, certains bailleurs semblent exclure d'office le RSA socle, alors qu'il constitue un revenu stable et, associé à l'APL, permet une solvabilisation dans la plupart des cas.

Le document de l'AORIF **reprend la plupart de ces préconisations:**

- Il préconise un croisement entre taux d'effort et reste-pour-vivre pour estimer la capacité économique à accéder au logement
- Il insiste sur le fait que l'attribution de logement repose sur une appréciation globale de la situation, et non uniquement sur des indicateurs économiques.
- Il ne fixe pas de montant seuil de reste-pour-vivre acceptable, justement pour laisser la place à une appréciation au cas par cas en fonction de la situation.

Ce référentiel ne s'impose pas aux différents organismes, néanmoins il bénéficie d'un portage fort par les instances de l'AORIF et donc par les dirigeants des principaux bailleurs franciliens. Il faudra un temps d'appropriation par les équipes de terrain des organismes (120 organismes), notamment pour certains dans l'adaptation de leurs outils internes.

Même si cet outil opérationnel ne répond pas à toutes les incompréhensions ou désaccords concernant les attributions de logements sociaux, il contribue à leur transparence. En tout état de cause, il nous paraît intéressant que **les adhérents puissent s'appuyer sur ce référentiel dans le cadre de la préparation au logement des ménages qu'ils accompagnent**, pour estimer la capacité économique sur la même base que les bailleurs. Cela pourra notamment étayer leurs éventuels échanges en cas d'incompréhension d'un refus d'attribution lié au motif des ressources.

L'un des enjeux est également que les réservataires de logements sociaux utilisent ce référentiel, ce que nous ne manquerons pas de rappeler lors de nos échanges avec les partenaires.

## La Fnars IdF travaille en lien avec le Nouveau Paris Solidaire

Afin d'avoir une intervention sociale cohérente et partenariale sur Paris, la Fnars IdF inscrit son travail en lien avec les actions menées par les Directions sociales de Territoires (DST) sur les arrondissements (cf. carte). Ces directions ont été créées par la DASES (Direction des affaires sociales, de l'enfance et de la santé), Département de Paris, dans le cadre d'une nouvelle organisation de l'action sociale dite «Nouveau Paris Solidaire».

Les DST sont au nombre de 4: elles visent à créer de la transversalité dans les politiques publiques proposées par la Ville de Paris afin de favoriser

l'insertion sociale des parisiens. Elles réalisent des diagnostics sociaux partagés et formulent des propositions d'actions pour chaque arrondissement, contribuant ainsi à territorialiser les politiques sociales parisiennes. Plusieurs thématiques sont traitées par les coordinations: santé, jeunesse, hébergement/logement, personnes âgées, handicap, lutte contre l'exclusion...

Ainsi, en 2016, nous avons participé aux conférences sociales de territoire qui réunissent l'ensemble des acteurs sociaux d'un arrondissement autour de constats partagés. Par ailleurs,

nous articulons nos interventions avec les coordinations sociales de territoire (CST) afin que les sujets traités dans les réseaux solidarité de la Mission «Précarité Paris» de la Fnars IdF trouvent un écho dans les politiques locales mises en place.

Les DST sont également dans une approche «ascendante», à l'écoute et en relais des difficultés rencontrées par les acteurs parisiens. Nous pouvons donc leur communiquer les remontées de terrain pour envisager des améliorations possibles à l'échelle parisienne.

## Développement des relations avec les entreprises, relance d'un partenariat avec la filière du paysage et promotion des opportunités d'accès à certains métiers

**A**vec plus d'une quarantaine de SIAE développant des activités dans les espaces verts, cette filière est l'un des cinq principaux secteurs de l'IAE. Les métiers du paysage constituent des débouchés professionnels pour une partie des salariés en insertion accompagnés dans les structures de l'IAE. Si des collaborations ont pu se nouer au niveau local entre des structures d'insertion et des entreprises du paysage sur les territoires, le secteur de l'IAE reste encore peu identifié en tant que vivier de recrutement par la majorité des entreprises du paysage, notamment par les petites et moyennes entreprises, et l'insertion pâtit d'une image plutôt négative. Partant des difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises du secteur en Ile-de-France et au développement des objectifs d'insertion attendus sur les futurs marchés liés au projet du Grand Paris Express (création, aménagement, entretien et animation d'espaces verts dans les 70 nouvelles gares), les réseaux de l'IAE et le syndicat des entreprises du paysage d'Ile-de-France (UNEP IdF) ont décidé de relancer un partenariat régional pour renforcer les collaborations entre leurs membres. La Fnars IdF assure le rôle de réseau pilote pour animer la relance de ces collaborations. Une réunion effectuée avec la participation du Président de l'UNEP IdF et de la DIRECCTE Ile-de-France, a permis de valider les objectifs et les priorités pour accompagner le rapprochement entre les acteurs de l'IAE et les entreprises du paysage. L'IAE a ainsi pu intégrer comme partenaire la démarche «Contrat d'Etude Prospective» lancée par l'UNEP Ile-de-France qui vise à anticiper les grands enjeux et les évolutions du secteur liés au Grand Paris. Le deuxième axe de travail validé vise à améliorer la connaissance des structures de l'IAE par les entreprises. La Fnars IdF a été chargée de réaliser, en lien avec les réseaux IAE et l'UNEP IdF, **un livret de présentation**

**des structures de l'IAE et des parcours d'insertion dans les espaces verts à destination des entreprises.** Ce livret sera présenté à l'occasion d'un atelier dédié à l'IAE prévu lors de l'assemblée générale de l'UNEP IDF qui se tiendra début 2017. Le troisième volet prévu concerne la mise en œuvre de collaborations dans le cadre de projets et d'événementiels concernant la branche professionnelle.

L'année 2017 s'annonce donc riche de perspectives et de projets pour faire vivre cette volonté commune d'œuvrer à développer les partenariats entre structures de l'IAE et les employeurs de ce secteur.

L'association régionale poursuit un travail plus global visant à accompagner et à soutenir le rapprochement entre les SIAE et les employeurs. Dans ce cadre, elle reconduit la mise en œuvre d'actions de professionnalisation sur l'animation d'un réseau d'employeurs à destination des chargés d'accompagnement. Elle veille également à faciliter l'orientation de salariés en insertion vers des métiers et/ou vers des opportunités de parcours d'accès à l'emploi. Fin 2016, la fédération a ainsi finalisé un **partenariat** avec **Constructys** – O.P.C.A. en charge de la formation des personnes dans les métiers de la construction - afin de faciliter l'accès des salariés en insertion aux actions de préparation opérationnelle à l'emploi – co-pilotées par Pôle Emploi. Plus d'une trentaine de SIAE (chantier d'insertion, association intermédiaire, Entreprise d'Insertion) ont répondu présentes à la matinée d'information proposée en partenariat le 13 octobre. Des premières mises en relation ont pu avoir lieu sur une action touchant au métier d'étancheur qui a démarré en décembre. La Fnars IdF va travailler à promouvoir ce type de démarche dans d'autres filières d'activité.

## Convergence, l'expérimentation pour des parcours d'IAE renforcés s'amplifie sur Paris avec le concours de la fédération

Le projet Convergence est un dispositif expérimental visant à **renforcer l'accompagnement mis en œuvre pendant un parcours d'insertion par l'activité économique pour des personnes en grande exclusion** afin d'améliorer leur retour à l'emploi ou leur accès à une situation stable. Initié et expérimenté par le chantier d'insertion Emmaüs Défi sur Paris sur la période 2013-2015, le projet Convergence a été inscrit avec le soutien de la Fnars Ile-de-France, parmi les actions prioritaires du Pacte parisien avec pour objectif d'élargir la démarche à d'autres Structures d'Insertion par l'Activité Économique parisiennes et d'accroître le nombre de personnes concernées. La Fnars

IdF a animé plusieurs réunions de travail afin de définir, avec d'autres associations portant des chantiers d'insertion, les conditions de déploiement de la démarche au sein d'autres structures. La fédération a participé activement aux comités de pilotage visant à valider le démarrage de la seconde phase d'expérimentation prévue pour la période 2016-2019 et ses modalités.

Le Chantier d'insertion Prélude de l'association Aurore est devenu partie prenante du projet Convergence au cours de l'année 2016. Ce sont donc plus de 150 salariés en parcours d'insertion qui sont concernés annuellement dans cette nouvelle

configuration du projet Convergence. Une « équipe projet Convergence » de 5 salariés soutient ces parcours sur des problématiques spécifiques (logement, santé, sortie vers l'emploi). L'enjeu est d'élargir, dès 2017, la démarche Convergence à d'autres chantiers d'insertion parisiens, afin d'en faire bénéficier plus de salariés en parcours et de conforter la démarche de modélisation et d'essai-mage à d'autres territoires envisagés à partir de 2019. Le projet comprend également un volet d'étude, avec l'appui de chercheurs, pour évaluer les impacts de l'action sur les parcours des bénéficiaires et l'utilité en terme d'investissement social et d'économies pour la collectivité.

## La 5ème journée de l’AFFIL consacrée aux résidences sociales

Pour sa 5ème journée régionale, le 1er décembre 2016, l’AFFIL a souhaité rappeler la pertinence de l’ensemble des « produits » résidence sociale (généralistes, FJT, pensions de famille), en pointant les évolutions et les défis auxquels les acteurs ont à faire face s’ils souhaitent continuer à répondre aux besoins d’une diversité de publics via ces outils. Les deux tables rondes ont permis de revenir sur quelques constats partagés concernant :

### — La gestion sociale et l’accompagnement

- Un accueil croissant de ménages plus vulnérables
- Les résidences sociales pensées comme du « logement accompagné » mais dont la gestion locative sociale et l’accompagnement sont diversement financés
- Un financement des pensions de famille plafonné depuis plusieurs années (16€ par jour)

### — Les attributions et les parcours résidentiels

- L’affirmation progressive des contingents dans les attributions en résidences sociales
- Une visibilité d’ensemble des publics ciblés et accueillis qui reste limitée
- Des partenariats encore peu structurés en amont et en aval des résidences sociales

### — Les produits et les coûts du logement adapté

- L’évolution des besoins en termes de typologie
- La difficulté de certains ménages d’être solvables

### — La programmation et les territoires

- La « concurrence » entre résidences sociales et logement social familial sur les budgets PLA-I
- La difficile lisibilité de la diversité des besoins en résidences sociale

### ***Les débats qui ont suivi font ressortir plusieurs idées pour la suite des travaux:***

#### — Valoriser la place de l’accompagnement social dans les structures pour débloquer des moyens

#### — Inciter au dialogue entre réservataires et gestionnaires pour les admissions

#### — Le projet social comme déterminant majeur du projet

Le modèle historique des résidences sociales tel qu’il a été pensé à son origine semble dépassé. C’est en plébiscitant une collaboration étroite entre l’organisme bailleur et le gestionnaire autour d’un projet social que le modèle doit être repensé. Cette démarche nécessite, un dialogue étroit et transparent, très en amont, sur la faisabilité économique au regard du projet social.

#### — La programmation et les territoires

Les résidences sociales peuvent constituer des outils de développement territorial si l’on réussit à croiser les analyses de besoins et les projets de territoire. Pour ce faire, il est indispensable de créer des espaces de dialogues et/ou de régulation entre la multiplicité des acteurs impliqués (intercommunalités et communes, conseils départementaux, Etat, gestionnaires, bailleurs), et ceci, en s’appuyant sur l’expertise des SIAO ainsi que des Conférences intercommunales du logement, en ce qui concerne l’identification des besoins. L’objectif est de passer d’une programmation opérationnelle, au « coup par coup » en fonction des opportunités foncières et politiques, à une programmation stratégique organisée autour d’une lecture croisée des différents besoins.



## Lancement du groupe de travail migrants

Le Conseil d'Administration de la Fnars IdF a décidé de mettre en place un groupe de travail «migrants», nouvelle instance permanente de partage et d'élaboration qui approfondira certaines réflexions abordées en Commission Hébergement-Urgence-Logement.

En effet, la configuration de l'hébergement d'urgence et de l'hébergement des demandeurs d'asile a connu, en France, des mutations visant à répondre aux situations d'urgence liées à l'augmentation des flux migratoires sur le territoire (camps de rue en Ile-de-France, bidonville de Calais...). Ces évolutions se sont principalement traduites en Ile-de-France par la mise en place d'un dispositif spécifique d'hébergement et d'accompagnement des migrants primo-arrivants, sous la forme de centres d'hébergement d'urgence pour migrants (CHU migrants) depuis juin 2015, et de deux Centres de premier accueil des migrants primo-arrivants, à Paris en novembre 2016 pour les hommes isolés, et à Ivry en janvier 2017 pour les femmes et les familles.

De nombreuses associations membres de la Fnars IdF se trouvent aujourd'hui impliquées dans la gestion des CHU migrants.

De nombreux points de blocage concernant ce dispositif d'hébergement temporaire ont été identifiés (urgence des orientations, flou autour du statut juridique des centres, absence de visibilité sur l'avenir de ces centres, disparité des conditions d'accueil et des normes d'hébergement, ainsi que des moyens alloués...), interrogeant le rôle des associations et posant des difficultés pour la mise en œuvre d'un accompagnement social de qualité.

Dans ce cadre, plusieurs axes de travail pour l'année 2017 ont été définis lors de la réunion de lancement du GT en décembre 2016:

- **Rédaction d'une note de position sur le dispositif francilien d'hébergement et d'accompagnement des migrants**, visant à interpeller les services de l'Etat (Préfecture IdF, DRIHL et Ministère du Logement)<sup>1</sup>
- **Propositions d'amendements concrets au Vade-mecum**, visant à définir un cadre de référence du fonctionnement des CHU migrants respectueux des droits et principes attachés aux principes de l'hébergement d'urgence généraliste et de l'hébergement des demandeurs d'asile (inconditionnalité, continuité, accompagnement adapté, place des usagers...)
- **Outillage des équipes sociales:**
  - Formations sur le droit d'asile/droit des étrangers et sur le travail social dans une approche interculturelle
  - Recensement des outils et dispositifs existants pour favoriser l'accès des migrants au soin et aux droits de santé

## Rencontre avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du logement

Avec la volonté d'établir un dialogue régulier entre la DRIHL et les acteurs de l'hébergement et de l'accès au logement, la Fnars IdF a organisé avec l'Affil, la FAPIL, l'Unafo, SOLIHA et l'URIOPSS un temps de rencontre majeure avec les services de l'Etat.

Monsieur Delorme, Directeur de la DRIHL, est venu, avec son équipe, échanger avec les associations le 21 avril 2016 sur **la sortie de l'hiver, le bilan du plan hôtel et les perspectives 2016**.

Ces temps d'échange et de dialogue sont toujours appréciés par les membres et nous poursuivrons ces rencontres en 2017.

<sup>1</sup> <http://www.federationsolidarite.org/actions-ile-de-france/hebergement-logement-idf/position-idf/7607-positionnement-de-la-fnars-ile-de-france-sur-le-dispositif-francilien-d-hebergement-et-d-accompagnement-des-migrants>

## Travaux de la commission santé

La commission santé de la Fnars IdF a élaboré en 2016 le plan d'action «santé» de la Fnars IdF, portant sur trois thématiques :

- Accompagnement des personnes en perte d'autonomie du fait du vieillissement dans les structures d'inclusion sociale
- Périnatalité – précarité, notamment sur le sujet des sorties de maternité précoces
- Santé mentale – précarité

L'objectif est d'organiser une rencontre régionale sur chacune de ces thématiques en 2017-2018.

Dans cette perspective, une enquête sur l'accompagnement des personnes précaires en perte d'autonomie du fait du vieillissement dans le secteur de l'inclusion sociale a été travaillée en commission santé et lancée auprès des structures d'hébergement (CHRS, CHU, centre de stabilisation), de logement intermédiaire (résidences sociales, pensions de famille, résidences accueil...) et structures médico-sociales assurant une coordination thérapeutique et sociale et un hébergement (LHSS, LAM, ACT), franciliennes.

L'exploitation des résultats de cette enquête permettra de structurer les propositions de la Fnars IdF pour un accueil digne des personnes précaires vieillissantes.

A partir des résultats de l'enquête, la commission santé a également pu construire le programme de la rencontre régionale sur cette thématique qui se tiendra en septembre 2017, en visant le double objectif de constituer un temps de positionnement politique du réseau et un temps d'échange avec les équipes sociales du réseau autour de l'accompagnement des personnes précaires vieillissantes.

A la suite de ce travail sur le vieillissement, les travaux de la commission santé porteront en 2017 sur les autres thématiques définies, à savoir « périnatalité – précarité » et « santé mentale – précarité ».

En parallèle de ce plan d'action, et de manière plus transversale, la commission santé permet de travailler le positionnement de la Fnars IdF pour l'élaboration de la nouvelle politique de santé régionale pilotée par l'ARS IdF.

En effet, l'ARS IdF a lancé les travaux d'élaboration du Projet régional de santé 2ème génération (PRS2), qui fixe pour les cinq années à venir (2018-2022) les objectifs globaux et les priorités en matière de santé.

La Fnars IdF est membre de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA), qui pilote l'écriture du PRS2, et du groupe de travail partenarial de préparation du nouveau Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS, qui fait partie du PRS2).

Dans ce cadre, la Fnars IdF plaide notamment pour un renforcement des actions et moyens en faveur de certains publics en grande précarité (personnes vieillissantes, femmes en période périnatale, personnes en souffrance psychique), et rappelle la nécessité d'une meilleure articulation entre les politiques publiques de la santé et de l'hébergement/logement.

## Implication sur l'accès au logement à Paris

La Fnars IdF participe aux dispositifs d'accès au logement parisien que sont l'Accord collectif départemental (ACD) et la cotation de la demande par la Ville. Cette dernière a été instaurée en 2014 et attribue des points aux candidats en fonction des critères de priorité de la Ville (toutes les informations sur : <https://teleservices.paris.fr/cotation/>)

La Fnars IdF, en tant que membre du comité de suivi de la cotation, est notamment intervenue sur le trop faible nombre de points octroyé aux ménages hébergés en structure, qui ne permettent pas d'être réellement priorisé dans l'accès à ce contingent. Si la Ville renvoie sur l'ACD pour l'accès au logement des ménages hébergés, elle réalise néanmoins, grâce à nos interventions, une simulation de l'impact d'une augmentation du nombre de points pour ces ménages. Il semblerait en tout état de cause pertinent de mettre en cohérence cette cotation avec le système de l'ACD, filière de priorisation inter-réservataires.

Celui-ci est un outil plutôt performant de relogement des ménages hébergés en structure notamment, toutefois nous sommes intervenus sur deux points : la non-atteinte des objectifs de relogement fixés aux bailleurs en 2015 et 2016 (1006 logements mis à disposition sur un objectif de 1750 en 2016), ainsi que les critères de « labellisation ». En effet, sont exclus de cette labellisation les bénéficiaires du RSA socle, des allocations chômage, ainsi que les personnes ayant des revenus inférieurs à un demi-SMIC. Cette exclusion, unique en Ile-de-France, ne nous paraît pas acceptable car discriminatoire et allant à l'encontre de l'esprit des accords collectifs qui visent à s'adresser aux plus défavorisés. C'est pourquoi nous avons adressé,

en commun avec le SIAO75, la FAP et la Fapil, un courrier aux représentants de la Drihl et de la Ville de Paris, pour demander une évolution du règlement sur ce point, ainsi que des actions en faveur d'une augmentation du nombre de relogements.

Ceci intervient dans un contexte de réforme des attributions, et de parution de la loi «Egalité-Citoyenneté» qui modifie les critères de priorisation et les obligations de relogement des réservataires. Des changements importants se profilent donc à partir de 2018.

## Création de l'Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées (OFPRUH)

En 2016, les membres du comité de pilotage<sup>1</sup> ont décidé de travailler les 2 axes suivants:

### **Situations et attentes des personnes dépourvues de logement en situation de non recours au dispositif d'hébergement**

L'objectif des travaux menés est de mieux connaître le phénomène de non recours au dispositif d'hébergement, défini comme l'absence de demande d'hébergement venant des personnes qui manifestement en auraient besoin, ou demande se limitant à une mise à l'abri de courte durée exclusivement l'hiver.

Pour ce faire, l'étude s'appuiera sur l'exploitation des trois enquêtes suivantes :

- L'enquête «Sans domicile» de l'INSEE
- L'enquête «structures de renfort hivernal» de la DRIHL et de la Fnars IdF, ainsi que les enquêtes «Flash maraude» de la Fnars nationale
- Une enquête sera réalisée concernant le non recours au dispositif d'hébergement dans les accueils de jour et les maraudes. Cette étude sera réalisée, à titre expérimental, par des étudiants de l'IDUP sur le territoire de Versailles, afin de valider la méthodologie et dans un but de reproductibilité de l'enquête sur d'autres territoires. Cette enquête sera réalisée, en lien avec le SIAO 78, en septembre prochain. L'analyse des données devrait être disponible vers avril 2018.

Les conclusions de ces travaux seront disponibles fin 2018.

### **La Grille d'observation sociale**

L'objectif de ce groupe de travail est de tendre vers une observation sociale régionale.

Avec les SIAO, nous sommes repartis de la grille d'observation sociale (GOS), élaborée par la Conférence régionale des SIAO, pour permettre une « photographie » des personnes et des ménages ayant fait l'objet d'une évaluation sociale rédigée par un travailleur social. L'objectif de la GOS est de fournir aux SIAO et aux opérateurs du dispositif Accueil Hébergement Insertion (AHI), les indicateurs quantitatifs et qualitatifs leur permettant d'avoir une connaissance large et précise de la demande d'hébergement dans les départements (profil des ménages, leur situation financière et résidentielle, les préconisations des SIAO, etc...).

L'OFPRUH a compilé les données de la grille d'observation sociale, à partir des données collectées par chacun des SIAO franciliens, pour en proposer une analyse sur l'année 2014 et 2015. Les synthèses des analyses produites à partir des grilles d'observation sociale n'ont pas vocation à être diffusées, car elles comportent un nombre important de limites.

Ce travail constitue une première approche permettant une meilleure connaissance des publics accueillis par les SIAO. La disparité des données que les SIAO ont pu renseigner ne permettent pas une agrégation régionale des résultats. Il existe des réalités départementales, des spécificités territoriales, des différences d'équipements et d'infrastructures, des financements, des besoins des publics, des politiques locales et partenariales. Cet exercice nous a collectivement permis de déterminer les limites de l'outil SI-SIAO.

<sup>1</sup> Liste des institutions membres: DRIHL, Fnars IdF, Délégation Régionale de la Croix-Rouge française, Observatoire du Samusocial, Samusocial de Paris porteur du SIAO Urgence 75, GCSMS porteur du SIAO Insertion 75, Rose des Vents porteuse du SIAO Unique 77, ACR porteuse du SIAO Unique 78, Croix-Rouge française porteuse du SIAO Unique 91, GCSMS porteur du SIAO Unique 92, Interlogement porteur du SIAO Unique 93, Croix-Rouge française porteuse du SIAO Unique 94 et Espérer 95 porteuse du SIAO Unique 95.

## Mobilisation auprès de la Région Ile-de-France pour le maintien d'une politique ambitieuse de soutien à l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

La Fnars Ile-de-France et ses réseaux partenaires du GRAFIE (Groupement Régional Francilien de l'Insertion par l'Économique) se sont mobilisés à plusieurs reprises en 2016 pour interpeller le Conseil Régional d'Ile-de-France sur sa politique de soutien au secteur de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique).

Ayant pris connaissance de la **baisse drastique** de financements pour le secteur de l'IAE dans le projet de budget 2016, la Fnars IdF et l'ensemble des réseaux du GRAFIE ont décidé d'**interpeller l'exécutif** dès le mois de février pour rappeler les engagements pris par la candidate Valerie PECRSSE lors de la campagne des régionales concernant le soutien à l'IAE. Suite à un premier courrier adressé au Vice-président en charge de l'emploi et de la formation, une **lettre ouverte à la Présidente de la Région**, publiée dans la presse, permis de faire entendre nos craintes concernant le désengagement du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Une délégation du GRAFIE, comprenant des membres de la Fnars IdF, a été reçue le 22 juin par Madame Valérie Péresse, Monsieur Arnaud Richard - conseiller régional délégué à l'ESS, et le Directeur adjoint des services.

**Cette rencontre a permis d'obtenir la mobilisation immédiate**, pour l'année en cours, d'un **appel à projets « fonds de transition IAE »** pour consacrer une ligne de financements directs aux SIAE, et de réaffirmer l'engagement de la Présidente à soutenir le secteur de l'IAE, et à maintenir un financement en direction des structures après 2016.

A la suite de cette rencontre, la Fnars IdF s'est engagé au côté de ses partenaires afin d'être force de propositions pour le calibrage de ce nouvel appel à projets par les services de la Région et pour en assurer une large promotion auprès des SIAE de son réseau.

**Ces démarches ont permis au final à 28 SIAE d'Ile-de-France** d'être soutenues en 2016 sur des actions de parcours d'insertion renforcés ou des actions en groupement pour développer l'activité économique, dans le cadre de cet appel à projets, pour un montant total d'1 million d'euros.

Les réseaux de l'IAE ont alerté la Région Ile-de-France, dès la rentrée de septembre, sur les insuffisances et les dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre du fonds de transition IAE 2016, en pointant deux problèmes majeurs :

- l'existence d'un montant plancher de 20 000 € pour accéder au fonds, excluant les SIAE de taille petite et moyenne
- une dotation 2016 du fonds d'un million d'euros, beaucoup trop limité pour répondre aux projets du secteur

La Fnars IdF et les membres de son réseau ont participé activement aux réunions de consultation organisées par la Région dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de développement économique et de l'innovation (SRDEII) afin de porter des propositions d'amélioration.

Au regard des constats dressés sur les insuffisances du fonds 2016 et de l'incertitude concernant le maintien du financement régional « ARSIE » dédié à la création de nouvelles structures IAE aux projets d'investissement, la fédération et les autres réseaux IAE du GRAFIE ont décidé de lancer une nouvelle campagne d'interpellation auprès des élus régionaux en vue du vote du budget 2017.

Les SIAE ont été invitées à relayer les propositions en faveur d'une politique ambitieuse de soutien régional à l'IAE et pour l'emploi dans ce secteur, auprès de leurs conseillers régionaux sur les territoires.

Les éléments figurant dans le budget 2017 adopté par la Région Ile-de-France en début d'année indiquent que la mobilisation engagée a permis d'obtenir le maintien du fonds de transition IAE et une augmentation sensible des crédits affectés à ce dispositif.

Le soutien régional restant toujours très insuffisant au regard des objectifs portés par le secteur de l'IAE, la Fnars IdF restera très mobilisée en 2017 pour faire valoir l'IAE et réclamer le renforcement des dispositifs en direction des structures de l'IAE. Dans une phase de redéfinition de la stratégie de la Région pour l'emploi, le développement économique et l'innovation, et dans un contexte d'incertitude sur la mise en œuvre concrète de programmes régionaux en direction du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'IAE en particulier, la fédération veillera à poursuivre et amplifier la dynamique inter-réseaux visant à faire mieux reconnaître les impacts de l'IAE et à décliner concrètement des propositions pour accompagner les projets et les parcours dans l'IAE.

## Mobilisation de la Fnars IdF avec le GRAFIE pour développer l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) en Ile-de-France

L'année 2016 a été marquée par une mobilisation forte de la Fnars IdF et de ses réseaux partenaires du GRAFIE pour développer l'offre de parcours d'insertion par l'économique en Ile-de-France.

Un travail de suivi et d'accompagnement a été mis en œuvre avec l'Etat (DIRECCTE IDF) dans le cadre du Comité d'Orientation Régional de l'IAE (COR-IAE) pour **activer des crédits supplémentaires en faveur de l'augmentation du nombre de postes d'insertion sur 2016** et pour mobiliser les structures sur cet enjeu. Grâce à des crédits supplémentaires obtenus au cours de l'année, cette démarche a abouti à une **augmentation importante du budget francilien (+6%)**, avec 4,6 M€ de crédits supplémentaires pour soutenir le «développement» et la création de nouveaux emplois d'insertion. Cette augmentation a permis de conforter des postes d'insertion dans les secteurs déjà existants et de valider le démarrage de plusieurs nouvelles structures d'insertion par l'activité économique sur la région. Dans ce cadre, les services départementaux de l'Etat (DIRECCTE) et les Commissions partenariales CDIAE – dont la fédération est membre – ont lancé des appels

à manifestation d'intérêt pour susciter l'émergence de projets sur les territoires.

Ces avancées ont été rendues possibles par la démarche partenariale, impulsée par la DIRECCTE IdF en 2015 et soutenue par la fédération, pour valider une stratégie régionale de l'IAE pour la période 2015-2017.

Malgré cette augmentation, l'Ile-de-France reste encore sous-dotée en postes d'insertion par l'activité économique par rapport au nombre de demandeurs d'emploi, lorsqu'on compare avec la moyenne nationale. Des leviers restent encore à activer dans le cadre de la stratégie régionale de l'IAE pour mieux anticiper et mieux accompagner les activités et les projets des structures de l'IAE d'Ile-de-France. Cet accompagnement des structures du secteur est d'autant plus important dans un contexte marqué par le désengagement de certaines collectivités territoriales (cf. l'article consacré à la mobilisation auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France) et d'incertitude sur les crédits Etat pour l'Ile-de-France.

La FNARS Ile-de-France restera mobilisée en 2017 afin de conforter la dynamique de renforcement de l'offre d'insertion francilienne.

## Un accord cadre régional entre les réseaux, Pôle Emploi et les partenaires publics pour améliorer les coopérations autour des parcours d'insertion

La Fnars IdF a signé le 27 septembre 2016, un accord-cadre 2016-2019 avec plusieurs partenaires régionaux : les cinq autres réseaux représentant les structures de l'Insertion par l'activité économique (IAE) d'Ile-de-France, l'Etat (DIRECCTE IDF), la Région Ile-de-France et Pôle Emploi.

Cet accord-cadre régional vise à **améliorer l'accès à l'IAE et les parcours d'insertion pour les franciliens**, notamment en **améliorant les coopérations locales entre les SIAE, les agences de Pôle Emploi** et les différents partenaires de l'IAE (missions locales, associations locales, services des Conseils Départementaux,...) et en **mobilisant des dispositifs de sécurisation professionnels** (formation, suites de parcours dans une autre SIAE, accès à l'emploi,...).

La séance de signature, en présence des services de l'Etat, de représentants de collectivités territoriales, des agences du réseau Pôle Emploi et de SIAE d'Ile-de-France, a permis à la Fnars IdF de souligner les 4 enjeux principaux de cet accord:

- Une mobilisation et des engagements partagés pour favoriser l'accès à l'offre d'insertion de l'IAE, en particulier en direction des personnes cumulant des difficultés d'insertion
- La réaffirmation, avec nos partenaires, du principe de continuité des parcours d'accès à l'emploi
- Un accès effectif au droit commun pour les salariés en parcours d'insertion : maintien de l'inscription à Pôle Emploi, prestations d'accompagnement Pôle Emploi, ...
- La prise en compte des enjeux d'accès des salariés en insertion à la formation dans les axes d'intervention de l'accord cadre

A cette occasion, la fédération a également souligné l'importance d'engager rapidement la mise en œuvre de la «feuille de route» annexée à l'accord, afin d'impulser et de mettre en œuvre des actions concrètes pour atteindre les objectifs de l'accord, et œuvrer à l'amélioration des parcours des personnes. La Fnars IdF sera un membre actif du comité de pilotage régional mis en place pour accompagner et suivre la mise en œuvre du partenariat.

## Contribution au Schéma régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)

Le SRHH dresse la stratégie collective sur l'hébergement et l'habitat sur la région pour les 6 ans à venir. Elaboré par les membres du CRHH (Comité régional pour l'Habitat et l'Hébergement), il prévoit des orientations et déclinaisons territoriales en matière de:

- Construction et rénovation de logements et structures d'hébergement
- Développement équilibré du parc de logement social
- Rénovation thermique des logements
- Actions en faveur des populations défavorisées
- Rénovation urbaine, requalification des quartiers anciens dégradés et lutte contre l'habitat indigne

C'est un document cadre, appelé à se décliner dans les différents documents de programmation locaux : PMHH (Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement), PDAHPLD (Plan Départemental d'Actions pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées), PLH (Programme Local de l'habitat)...

De nombreux réseaux associatifs sont membres du CRHH, dont la Fnars IdF, qui siège au bureau. Ils ont été consultés à toutes les étapes d'élaboration du SRHH. La Fnars IdF a envoyé une première contribution en mai 2015. Conscients de l'enjeu de s'unir pour peser, plusieurs réseaux ont créé un groupe (informel) inter-associatif, avec la Fondation Abbé Pierre, l'URIOPSS, l'Unafo, l'URHAJ, l'UR-CLLAJ, la FAPIL, la Fnasat, des SIAO (75, 93, 95), ATD, la CFDT IdF... qui a réalisé des **contributions communes** en juillet et octobre 2016. Ces contributions ont été en partie prises en compte. *Exemples: part PLAI en logements familiaux supérieures à celle en structures collectives, objectifs chiffrés aux EPCI pour mobiliser le parc privé, poursuite de l'humanisation des structures d'hébergement, assurer une offre d'accompagnement social pour tous les ménages qui le nécessitent avec création de plateformes territoriales d'accompagnement, etc.*

Les associations étaient globalement en accord avec le diagnostic, qui pose bien les problématiques (manque de logements accessibles, inégale répartition territoriale, manque de coordination des acteurs...) ainsi qu'avec le volet 1 qui pose les enjeux et orientations. Le problème vient davantage des volets 2 et 3 (déclinaisons territoriales et évaluation), qui manquent d'ambition par rapport aux enjeux identifiés. Nous avons ainsi fait paraître un **communiqué de presse commun pour dénoncer ce manque d'ambition en novembre 2016**.

En janvier 2017, nous avons organisé en inter-réseaux une matinale sur les enjeux de ce SRHH afin de les partager avec l'ensemble des acteurs de terrain et de faire remonter leurs attentes. Le SRHH a été validé par le CRHH d'octobre 2016 mais fait l'objet d'une consultation des collectivités pour validation définitive d'ici avril 2017. Plusieurs d'entre elles ont émis des avis défavorables, y compris la Région, sur le volet 2 (objectifs de production territorialisés). **Les associations tiennent à ce que ce schéma soit voté**, malgré ses manques, afin de poser un cadre clair et une feuille de route.

# Participation

« La participation citoyenne reconnaît la contribution, sur un pied d'égalité, de toutes les parties prenantes aux processus décisionnels. Elle part des expériences individuelles pour construire une parole, un projet collectif et commun. Les participants doivent être informés du cadre et des enjeux de ce à quoi ils sont associés et en connaître ensuite les résultats justifiés. La participation est une forme d'expression de la démocratie, un outil de lutte contre l'exclusion. Elle renforce la citoyenneté de tous. »



« Ce qui est fait pour moi sans moi, est fait contre moi. »

■ Nelson Mandela

Pour la quatrième année consécutive, la Fnars IdF s'est associée à la DRIHL afin de mener l'enquête «une nuit donnée». Celle-ci a pour objectifs d'améliorer la connaissance des différents modes d'admission, de la typologie des publics accueillis dans le dispositif hivernal, d'identifier des situations et des difficultés des personnes prises en charge, l'enjeu étant d'alimenter un diagnostic plus précis de cette population dont les besoins restent difficiles à cerner.

### ***Les principales évolutions que nous pouvons constater en 2016 sont:***

- Les personnes isolées constituent la majorité des personnes accueillies (59,9%) comme lors des enquêtes précédentes mais ce pourcentage est en nette baisse depuis 2014 (-9,9 points). À Paris, cette baisse est encore plus marquée (-14,7%), résultat en adéquation avec les ouvertures de centres hivernaux familles plus nombreux pour l'hiver 2015-2016. Le pourcentage de personnes isolées est plus important en grande couronne (70,8%) qu'en petite couronne (62,5%) et qu'à Paris (52,2%). Il dépasse 85 % dans le Val-d'Oise et les Yvelines.
- Les enfants de moins de 18 ans représentent 18,8 % des enquêtés (11,4 % en 2015) et 25 % pour Paris. Ce chiffre s'élève à 19,7 % au niveau régional si l'on y intègre les jeunes majeurs toujours sous la responsabilité de leurs parents.
- 49,9 % des enfants de moins de 18 ans sont dans une famille constituée d'un couple, 46,0 % dans une famille monoparentale et 4,1 % dans un groupe d'adultes, résultats semblables à ceux observés en 2015.
- Une part significative du public adulte accueilli est d'origine étrangère non ressortissants de l'Union Européenne (64,7%), en forte progression depuis 2015 (+11,3 points).

### ***Une fragilité des ménages de plus en plus visible:***

- Les ménages franciliens enquêtés sans ressource sont proportionnellement plus nombreux (54,1% et 51,2% en 2015), (59,7% à Paris).
- «Sortir de la rue, d'un hébergement de fortune, ou d'un squat» constitue le principal motif d'admission (35,8%), suivi par la «sortie de structures d'hébergement autre qu'un CADA» (13,1%), et la «sortie d'hôtel» (11,6%). Une «demande d'asile», une «arrivée récente en région parisienne ou en France», ou une «rupture familiale», constituent des motifs dans des proportions à peu près équivalentes, respectivement 6,1%, 5,8% et 5,6%.
- 11% des ménages déclarent ne bénéficier d'aucune couverture maladie.

**Parce que les vacances ne doivent pas être synonymes d'exclusion**, la Fnars IdF avait pris la décision de s'associer, en 2010, à l'ANCV pour mettre à votre disposition l'Aide aux Projets Vacances ou APV.

Cette aide financière à la personne, sous forme de Chèques-Vacances, s'intègre pleinement dans une **démarche de projet** et contribue ainsi au parcours éducatif élaboré avec les travailleurs sociaux. L'Aide aux Projets Vacances est un véritable **outil dans l'accompagnement** des personnes : elle favorise leur épanouissement et permet, dans le même temps, de consolider leur parcours d'insertion. Les plus démunis peuvent enfin profiter d'un moment de répit mais aussi de loisirs, comme tout le monde, après avoir surmonté les freins et inquiétudes liés aux vacances. Par ailleurs, les vacances sont aussi l'occasion pour les familles de se retrouver dans un autre cadre et de renforcer les liens familiaux mis à l'épreuve par les parcours complexes.

Ce dispositif permet des séjours d'au moins 4 nuitées en France et en Union Européenne dont le coût par jour et par personne peut aller jusqu'à 100 €.

En 2016, ce dispositif a permis à **111 personnes** accueillies et 17 accompagnateurs de partir en vacances, soit une progression de 16,84 % depuis 2015 malgré une baisse de l'enveloppe attribuée de 15,10 %.

### Famille X

« Ces vacances c'est un nouveau départ pour notre famille....Depuis notre arrivée d'Ethiopie en France il y a deux ans, les difficultés du quotidien nous empêche de vivre. Nous «survivons». Grâce à ce séjour à Saint Raphael nous avons passé du temps avec ma femme et nos deux enfants. Nous avons parlé, ris ensemble. Nous n'avons pas pensé à nos problèmes. Nous n'étions pas stressés le matin en nous levant. On savait qu'on allait passer une bonne journée. Merci beaucoup, notre famille qui était en péril est née pendant ce séjour. Merci, merci, merci.... »

### Association Y

« Deux familles semblent prêtes à s'organiser l'année prochaine pour partir de manière autonome. Elles passeront à l'association pour se faire accompagner dans les démarches de recherche et de réservation. »

### Monsieur S.

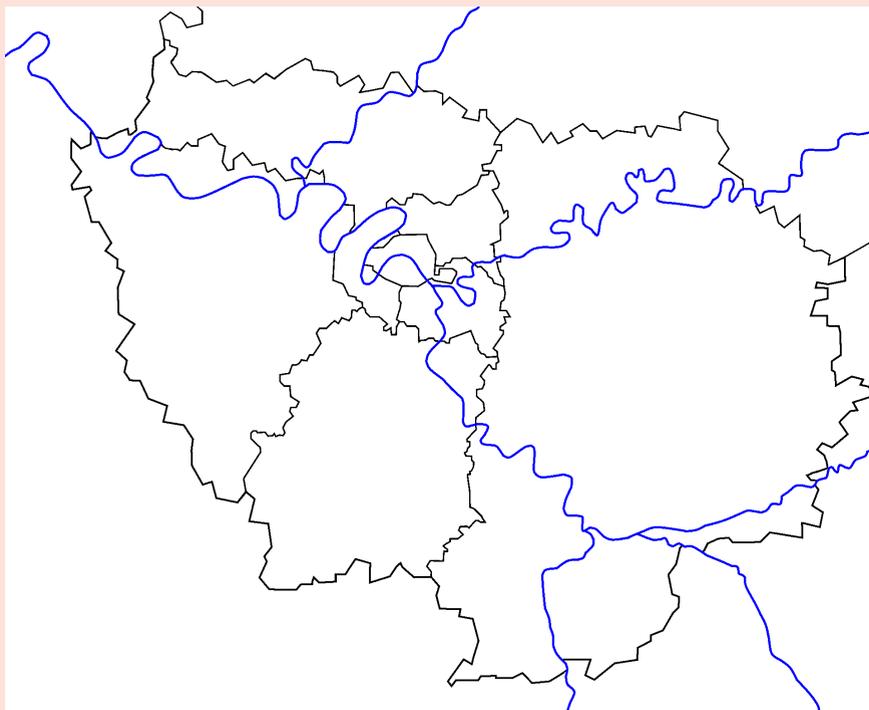
« Depuis 20 ans que je suis en France, c'est la première fois que je sors de Paris. Parce que je ne savais pas comment faire, je ne connais pas les gîtes, le train... »

### Bintou

« Merci beaucoup pour ces supères vacances, je n'avais jamais vu la mer en vrai et d'aussi gros poissons. Marcher dans le sable ça fait des chatouilles sur les pieds..., j'ai adoré la balade en bateau même si au début j'avais un peu peur. Ce qui m'a rendue heureuse c'est de voir ma maman rigoler, ça faisait longtemps que ce n'était pas arrivé. »

# Accompagnement des adhérents et des territoires

Tout au long de l'année, l'équipe de la Fnars IdF s'est mobilisée pour répondre au mieux aux besoins des territoires et des adhérents.



## Service Civique

Depuis février 2016, la Fnars est agréée pour accueillir de jeunes volontaires en service civique.

L'intermédiation permet de mettre cet agrément à disposition des associations adhérentes et partenaires de la Fnars qui souhaitent accueillir un ou des volontaires âgés de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) pour une durée de 8 mois, 24 heures par semaine.

Les missions confiées aux volontaires doivent être complémentaires de l'action de l'équipe de la structure (salariés, bénévoles, stagiaires...), co-construites avec les personnes accompagnées, accessibles à tous les jeunes, et doivent correspondre à un ou plusieurs axes de mission d'intérêt général définis par la Fnars.

La Fnars IdF a décliné l'agrément collectif de la Fnars pour offrir un service de proximité aux associations franciliennes désireuses d'accueillir des volontaires en service civique.

Ainsi, dans le cadre de la mise à disposition de son agrément, la Fnars IdF prend en charge :

- la gestion administrative (mise en ligne des offres de mission sur le site de l'agence du service, déclaration de la mission à l'agence du Service Civique)
- la contractualisation (contrat d'engagement, notification de contrat, convention de mise à disposition, Charte pour un service civique de qualité)
- la mise à disposition de l'ensemble de la documentation et des outils développés
- l'interface avec les interlocuteurs de l'agence du Service Civique et l'agence de services et de paiement.

L'année 2016 de lancement du service civique FNARS, a été marquée par une mobilisation du réseau francilien par le biais de réunions d'information collectives (14 avril et 4 novembre 2016) et l'envoi d'articles par mail, qui ont permis d'explicitier les modalités opérationnelles de mise en œuvre de l'agrément.

Des outils ont également été élaborés au cours de cette première année, afin de poser le cadre du service civique dans le réseau FNARS, et d'assurer le suivi des missions de service civique : Charte du réseau FNARS pour un service civique de qualité, dossier d'information «Le Service Civique à la FNARS», questionnaire de suivi envoyé aux volontaires et aux tuteurs à trois reprises pendant la durée de la mission, planning mensuel indiquant les temps de mission, de tutorat et d'accompagnement au projet d'avenir, attestation mensuelle de versement de l'indemnité au volontaire par la structure d'accueil....

Enfin et surtout, cette première année d'agrément a permis d'accueillir les premiers volontaires dans le réseau, à hauteur d'une dizaine au sein des associations franciliennes.

## Les actions de la Fnars IdF en partenariat avec le Pôle Emploi Paris

Dans le cadre de la Grande Cause à Paris, la Fnars IdF a développé son partenariat avec Pôle Emploi Paris en 2016 afin de favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs de droit commun en matière d'emploi et de formation pour les personnes en difficulté accueillies/ accompagnées par les associations du réseau.

Plusieurs initiatives ont ainsi eu lieu :

- Quatre réunions d'information à destination des travailleurs sociaux parisiens ont été organisées, visant à présenter les règles en vigueur à Pôle Emploi afin d'informer et orienter au mieux les personnes accompagnées dans leurs démarches d'insertion. Ces réunions d'information ont également permis de favoriser les liens entre les associations d'insertion et les agences locales Pôle Emploi à Paris afin de faciliter l'inscription et le maintien des démarches auprès de Pôle Emploi et l'accès aux services pour les publics.

5 avril 2016 de 9h30 à 12h30, 25 mai 2016 de 9h30 à 12h30, 22 septembre 2016 de 9h30 à 12h30, 20 octobre 2016 de 9h30 à 12h30

- Environ quatre-vingts travailleurs sociaux ont participé à ces réunions d'information.
- Deux ateliers ont été expérimentés, avec certaines agences locales parisiennes, à destination des personnes en difficulté d'insertion accueillies par les associations adhérentes, inscrites à Pôle Emploi ou susceptibles d'entreprendre des démarches d'accès à l'emploi.

Ces ateliers visaient à permettre, pour les personnes accompagnées, l'appropriation des droits et devoirs dans leurs recherches d'emploi, la découverte des modalités d'accès à leur agence Pôle Emploi et aux ateliers proposés, et l'accompagnement dans l'utilisation pratique d'une partie des outils afin de mettre en œuvre ses démarches de recherche d'emploi (navigation sur l'espace personnel, mise à jour du CV...).

14 avril 2016 de 14h à 17h dans l'agence Pôle Emploi Diderot (12<sup>e</sup> arrondissement)

6 juin 2016 de 14h à 17h dans l'agence Pôle Emploi Paul Lelong (1<sup>er</sup> – 2<sup>e</sup> – 3<sup>e</sup> – 4<sup>e</sup> arrondissements)

- Une vingtaine de personnes accompagnées ont participé à ces ateliers en agences locales.

La mise en place de ce partenariat entre la Fnars IdF et Pôle Emploi Paris a également permis d'obtenir la désignation de référents à la direction territoriale de Paris, afin que les associations puissent travailler de manière privilégiée avec ces interlocuteurs pour lever des difficultés sur un dossier complexe (blocages administratifs, transmission du diagnostic initial...).

Le partenariat entre la Fnars IdF et Pôle Emploi Paris se poursuit en 2017, avec la mise en place d'une action d'information des associations d'insertion sur les démarches de dématérialisation des services Pôle Emploi aux demandeurs d'emploi, et de présentation aux travailleurs sociaux des principaux outils numériques Pôle Emploi mis à disposition en ligne pour les demandeurs d'emploi; afin d'informer et d'accompagner au mieux les personnes dans l'utilisation des outils Pôle Emploi.

## Le Dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement



La nouvelle équipe du Conseil régional a **renouvelé son soutien à ce Dispositif**, qui sécurise aujourd'hui **7169 logements gérés par une cinquantaine d'associations**, et dont on constate comme les années précédentes la plus-value:

Il a indemnisé ces associations à hauteur de plus de 344 000€ et a ainsi contribué à leur équilibre économique, en diminuant les pertes (taux de couverture des pertes de 30%)

— Il contribue également à:

- L'évolution des pratiques, via des conseils, formations, échanges de pratiques. Ainsi, cette année nous avons pu travailler sur les logiciels de gestion locative
- L'accueil de publics présentant des « risques » financiers pour un gestionnaire, du fait de la précarité de leur situation, et que les associations n'auraient peut-être pas accueillis sans cette assurance

Notons également que ce dispositif œuvre à une meilleure répartition territoriale des logements sociaux et ainsi à la **mixité sociale**:

- Seuls 10% des logements sécurisés sont situés dans des quartiers de la politique de la ville (QPV)
- Tous les départements sont représentés, et la moitié des logements sont situés dans Paris-petite couronne et l'autre moitié en grande couronne
- 2,5% des logements (170 logements) sont situés dans des communes carencées SRU (liste officielle de 37 communes), sachant que ce chiffre serait beaucoup plus important si l'on prenait en compte l'ensemble des communes n'ayant pas 25% de logements sociaux
- Une bonne part de ces logements sont captés dans le parc privé ou associatif (45%)

**Le dispositif se caractérise par sa capacité d'adaptation en fonction des besoins:** chaque année, nous proposons des évolutions, qui sont quasiment toujours validées par la Région. Ainsi, pour l'avenir, nous proposons de développer les liens entre le logement d'insertion et d'autres aspects, à savoir **le lien entre emploi et logement, et l'accueil de jeunes en situation de précarité**. Il a également été décidé de lancer en 2017 une étude sur les **parcours des personnes passées en logement d'insertion**, pour en montrer l'impact, car il est important d'objectiver cette plus-value. Cette enquête, de nature qualitative, portera sur une centaine de ménages et permettra de constater les effets de l'accompagnement non seulement sur les parcours résidentiels mais également sur d'autres aspects de l'insertion.



L'Etat ayant lancé une réflexion au niveau national sur l'évolution du modèle des pensions de famille, il paraissait souhaitable que la Fnars Ile-de-France contribue à ces travaux. Nous avons d'abord lancé une «enquête flash» au sein du réseau pour identifier les adhérents gérant des pensions de famille et les localiser. Cette enquête a montré que nos adhérents **gèrent plus de 1650 places en pension de familles** sur les 2 600 que compte la région. Or, la Fnars IdF a peu développé ses discours, lobbying, accompagnement spécifiques sur ce champ. C'est pourquoi nous avons réuni un premier groupe de travail le 7 juin, qui a listé des propositions pour améliorer le modèle, validées par le **CA de la Fnars IdF**:

- Réaffirmer le public-cible et l'objet social des pensions de famille, à savoir les personnes «à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire» et communiquer auprès des services orienteurs, afin de limiter les erreurs d'orientation d'une part, et de mieux articuler l'accompagnement d'autre part.
- Développer le nombre de places en pensions de familles, sur la base de l'observation des SIAO, y compris en résidences-accueil : alerter sur les baisses cumulées de financements qui freinent fortement la production.
- Augmenter le forfait de 16€/jour, afin de prendre en compte l'évolution des coûts de gestion.
- Mieux connaître les pratiques d'attribution des places et si besoin, proposer une clarification.
- Retravailler certains règlements intérieurs, en intégrant davantage le fait que la pension de famille est un logement.
- Structurer à l'échelle nationale/régionale des partenariats avec le secteur sanitaire et médico-social pour faciliter le montage de partenariats locaux (EHPAD, CMP, etc.).

**Des travaux ont par ailleurs été lancés afin de définir une stratégie d'accompagnement des adhérents gestionnaires de pensions de famille.** Il est à noter d'emblée que plusieurs fédérations interviennent sur ce champ (Unafo, FAP, AFFIL), et qu'il s'agit de **s'inscrire dans le partenariat avec ces acteurs tout en affirmant nos spécificités**. Dans un premier temps, après avoir recueilli les attentes de quelques adhérents, les pistes identifiées sont les suivantes :

- **Accompagnement des hôtes:** la Fédération va réfléchir à l'appui qu'elle peut apporter aux groupes informels déjà existants, et à l'animation régionale qu'elle pourra proposer.
- **Accompagnement des personnes vieillissantes:** le vieillissement des publics accueillis est un phénomène qui traverse l'ensemble du secteur. Les pensions de famille semblent néanmoins particulièrement concernées. Nous associerons les gestionnaires de pensions de famille aux actions menées par la Fnars IdF sur le vieillissement, en particulier la journée prévue en septembre 2017
- **Droits et obligations des résidents et expulsions:** la Fnars IdF a beaucoup travaillé sur les droits et obligations des personnes accueillies en structures d'hébergement (formations, Guide, ...). Or, les pensions de famille étant une forme de logement, elles relèvent du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation) et non, du Code de l'Action Sociale et des Familles. Les règles et pratiques diffèrent, même si les droits fondamentaux sont les mêmes pour tous. Les demandes étant importantes, il s'agira de créer un **module de formation spécifique sur les droits et obligations des résidents en résidence sociale/pension de famille** (session prévue les 20 et 21 avril 2017).

## Étude Nationale des Coûts

L'Étude Nationale des coûts (ENC) doit collectivement apporter une meilleure connaissance des activités et des coûts de nos établissements, en permettant d'identifier des repères de construction des coûts entre associations qui ont des activités comparables. Dans ce cadre, nous avons réuni régulièrement un groupe d'adhérents afin de suivre les travaux relatifs à l'ENC avec le soutien de la FNARS.

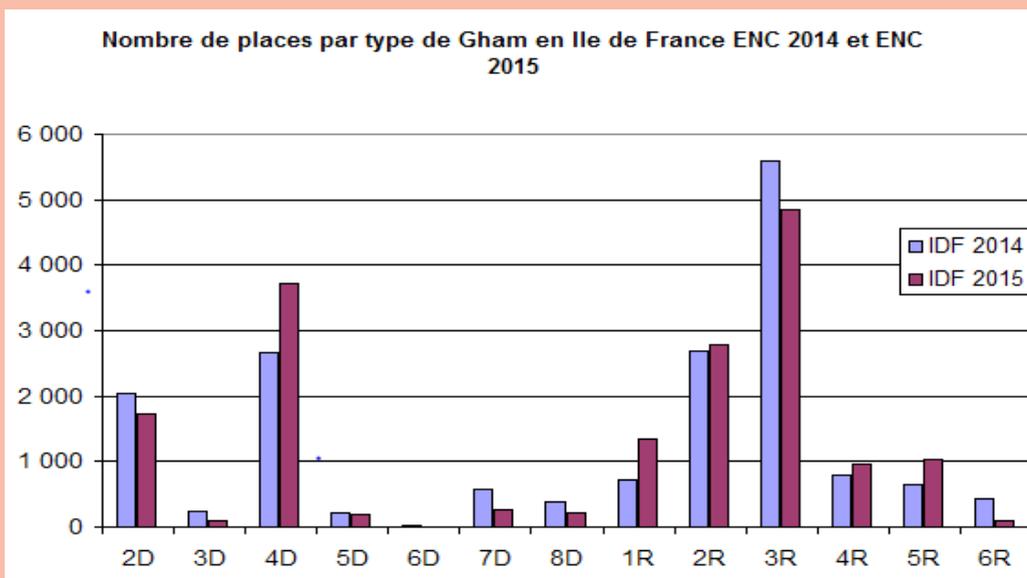
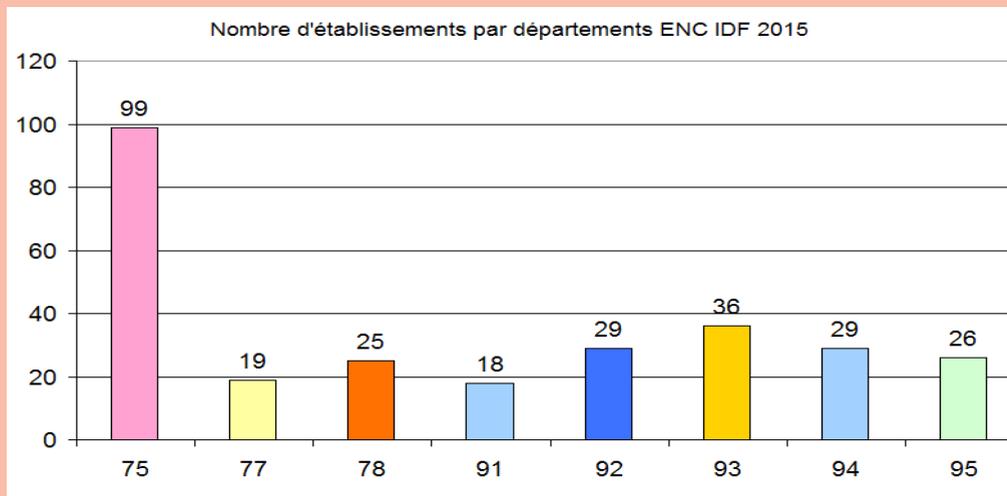
A l'instar de 2015, nous avons organisé un temps d'échanges entre la DRIHL et nos adhérents, le 15 décembre 2016.

Lors de cette rencontre, la DRIHL a présenté les « premiers enseignements de l'enquête 2015 » que nous avons pu collectivement analyser. Les échanges furent riches et ont permis aux services de l'Etat d'appréhender les différences qui peuvent exister entre la théorie et la pratique.

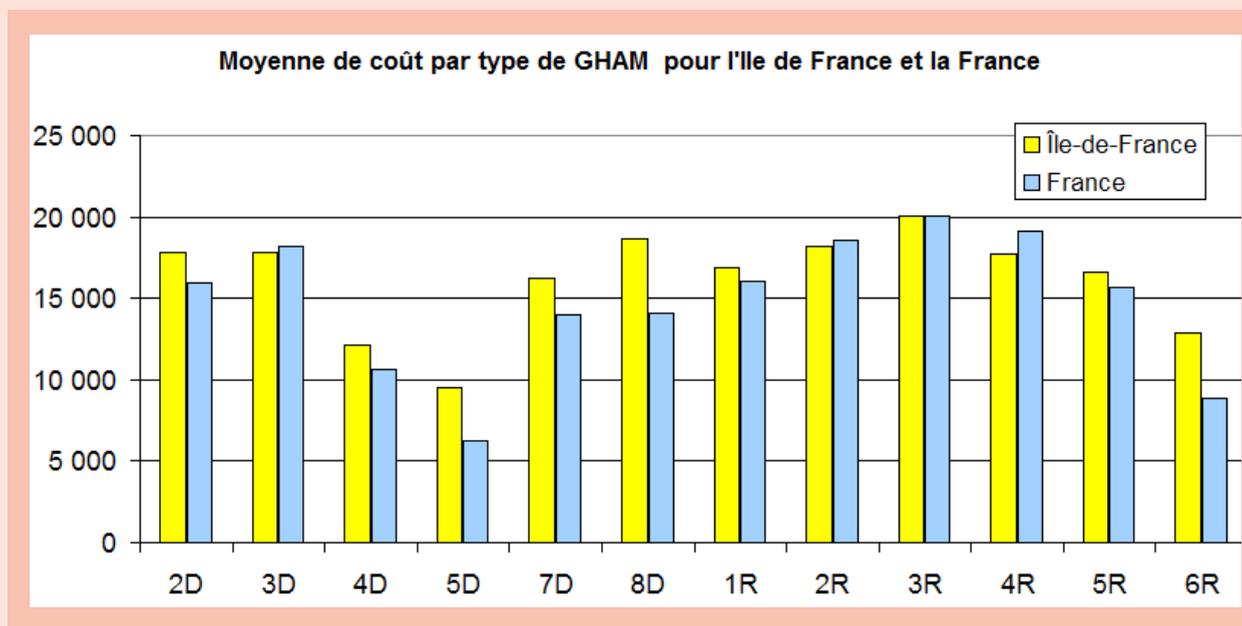
La DRIHL et la Fnars IdF ont acté la nécessité de réitérer ces temps d'échanges.

Comme l'an dernier, l'ENC 2015 s'est traduite par une forte mobilisation des acteurs associatifs et des services de l'Etat. Sur environ 387 structures ouvertes en Île-de-France en 2015, 328 enquêtes ont été renseignées totalement ou partiellement (85%) dont 295 ont reçu un avis favorable (76%).

Une fois neutralisés les établissements de moins de 10 places, l'ENC 2015 pour l'Île-de-France porte sur 281 établissements (contre 262 sur l'ENC 2014), soit 28 % des établissements au niveau national comme dans l'ENC 2014 soit 362 unités GHAM (contre 312 sur l'ENC 2014).



Les quatre catégories de GHAM les plus représentés en France sont les mêmes qu'en Île-de-France, mais avec un poids différent. La spécificité de l'Île-de-France est une très forte représentativité du GHAM 3R (28% en 2015, 33% en 2014 et contre 15 % en France en 2015).



On constate que la «mission administrer» qui présentait dans l'ENC 2014 de grands écarts entre les données régionales et nationales semble avoir été corrigée dans l'ENC 2015.

## Une journée pour conforter l'offre de parcours des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sur l'Île-de-France et soutenir les porteurs d'actions ACI

En Île-de-France, 153 structures portent des actions «Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)» qui proposent un parcours d'insertion par l'activité économique à des personnes très éloignées de l'emploi. La Fnars IdF a organisé le 1er juillet 2016, en partenariat avec Chantier école IdF, une journée régionale dédiée aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) d'Île-de-France. Cette démarche a été mise en place, en lien avec les services de l'Etat (DIRECCTE IDF), pour répondre aux **enjeux de consolidation des actions ACI**, dans un contexte marqué par des évolutions réglementaires importantes, et du maintien d'une offre de parcours d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) adaptée aux personnes très éloignées de l'emploi. Cette rencontre, qui a rassemblé plus de quarante structures, a offert une mise en commun des pratiques émergentes et des problématiques autour des questions de **mutualisation** entre structures et de **formation** des salariés en insertion. L'après-midi a été consacré à une **analyse prospective** sur l'évolution des **modèles ACI** en Île-de-France. Une table ronde, associant la DIRECCTE, a permis de débattre et de valider les préconisations élaborées collectivement par les réseaux pour développer l'offre de parcours des ACI.

Parmi les principales préconisations portées pour accompagner les évolutions des modèles ACI en Île-de-France, on peut mentionner :

- Le maintien et la valorisation de la pluralité des activités ACI proposées comme support aux parcours d'insertion
- La préservation de la capacité des ACI à mobiliser une offre de parcours en adéquation avec les besoins des franciliens éloignés de l'emploi
- L'équilibre entre la mission insertion et la mission économique mises en œuvre par les ACI
- La mise en œuvre de la modularité des durées hebdomadaires de travail en ACI et ses principes
- La mise en avant de la dimension formation dans les parcours ACI et l'enjeu à soutenir ces actions
- La promotion d'une approche «multi-dimensionnelle» des impacts sociaux et économiques des actions ACI sur les territoires

L'ensemble des propositions a été formalisé dans une publication diffusée auprès des principaux financeurs du secteur de l'IAE (DIRECCTE, Conseils Départementaux, Région Ile-de-France)<sup>1</sup>

Des réunions tenues avec la DIRECCTE, à l'issue de cette journée, ont permis de mettre en œuvre une partie de nos propositions et d'élaborer une feuille de route partagée pour poursuivre ces travaux en 2017.

## Présentations des formations réalisées 2016

### **Droits et obligations des personnes hébergées**

2 sessions

Cette formation a clarifié le cadre juridique de l'hébergement et du droit des personnes hébergées (principes, contrats, statuts d'occupation, procédures) et a permis aux stagiaires d'échanger sur l'impact de ces éléments sur les pratiques et outils utilisés en matière d'accompagnement.

### **L'accès au logement et à l'hébergement des personnes en situation de rue/mises à l'abri à Paris**

1 session

Cette formation menée en partenariat avec le SIAO 75 visait à informer les intervenants sociaux des structures de la veille sociale sur les dispositifs et critères d'accès au logement et à l'hébergement et à apporter des éléments pour mieux construire l'évaluation sociale et mieux orienter.

### **L'accès au logement des personnes hébergées : filières, dispositifs et pratiques d'accompagnement**

1 session

Cette formation visait les travailleurs sociaux intervenant en structures d'hébergement et ayant une mission d'accompagnement vers le logement afin qu'ils puissent maîtriser les procédures et dispositifs d'accès au logement des personnes hébergées et intégrer des pratiques d'accompagnement spécifiques au logement.

### **Accompagnement vers l'emploi et la formation des personnes en parcours d'insertion**

1 session

Les participants à cette formation ont développé leurs compétences d'accompagnement des publics vers et dans l'emploi. Ont été notamment vues, la valorisation des compétences et démarches de publics, la construction et le partage de leviers méthodologiques pour l'emploi, la mise en relation des publics avec les entreprises et la coopération avec celles-ci.

### **Achats socio-responsables & clauses d'insertion, construire une commande adaptée aux SIAE**

3 sessions

Cette formation a enseigné aux stagiaires à identifier les principales règles de droit et dispositions promouvant les achats socio-responsables, à connaître le secteur de l'IAE, à vérifier la faisabilité et co-construire des achats socio-responsables adaptés aux SIAE et à concevoir et formaliser l'exigence d'insertion dans les documents du marché ou d'un partenariat (subvention).

### **Développer des partenariats SIAE & employeurs sur des actions d'immersion en entreprise et des opérations de recrutement**

2 sessions

Ces sessions ont appris aux stagiaires à expliciter les enjeux du recrutement et de l'intégration d'un salarié en insertion, à en mettre en perspective les différentes étapes, à se définir en tant qu'accompagnant et à définir une stratégie de prospection auprès des entreprises.

### **Développer et promouvoir ses activités SIAE par le levier des achats socialement responsables et les clauses – optimiser ses démarches**

1 session

Cette formation a été effectuée dans le but de sensibiliser et mobiliser des collectivités et des donneurs d'ordres sur la mise en œuvre d'une politique d'achats socio-responsables et de renforcer le positionnement des SIAE auprès des collectivités, des autres donneurs d'ordres et des facilitateurs, pour proposer leur offre d'intervention ou déposer une candidature.

### **Développer le dialogue social en santé sécurité**

1 session

Les participants à cette formation ont acquis les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels, soit, identifier les composantes d'une situation de travail, rechercher des solutions, partager le projet de prévention de l'entreprise avec l'ensemble des collaborateurs et piloter la mise en œuvre d'une politique de santé.

### **Encadrant technique dans l'insertion par l'économique: les fondamentaux du métier**

2 sessions

Ces sessions ont permis aux stagiaires de développer leurs capacités à encadrer une équipe, à former les salariés en situation de production, à se coordonner avec les professionnels chargés de l'accompagnement socioprofessionnel, à identifier leur rôle et place au sein de la structure d'insertion et à gérer la production en intégrant les objectifs économiques de la structure technique.

### **La pénibilité au travail**

1 session

Cette formation a été effectuée dans le but d'amener les stagiaires à maîtriser le dispositif légal relatif à la pénibilité et à identifier les obligations à mettre en œuvre dans leurs entreprises pour être en conformité avec la nouvelle réglementation en matière de pénibilité au travail

### **Mettre en œuvre les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) en ACI**

1 session

Les participants à cette formation ont appris à maîtriser le régime juridique de la mise en place des élections des délégués du personnel et du comité d'entreprise, à gérer les marges d'action pour adapter la représentation des salariés au fonctionnement des ACI, en veillant à sécuriser la démarche pour l'employeur.

### **Mieux accompagner les personnes en situation de handicap dans l'IAE : les bases réglementaires et les acteurs clés**

1 session

Cette formation a enseigné aux stagiaires le cadre législatif et réglementaire en matière d'emploi et de formation des personnes handicapées, et leur a ainsi permis d'appréhender les situations de handicap et d'inaptitude du point de vue du travail et d'identifier les ressources mobilisables pour faciliter l'intégration et l'insertion d'un travailleur handicapé.

### **Sauveteur secouriste au travail**

4 sessions

Cette formation a permis aux stagiaires d'acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour examiner et prévenir une situation de danger ainsi que pour protéger et porter secours dans le cadre de son activité professionnelle.

# Prévention



### Une enquête sur les pratiques des gestionnaires de logements d'insertion en matière d'expulsion

La Fnars IdF et la Fapil IdF ont réalisé conjointement une enquête sur les pratiques en matière d'expulsion dans les logements gérés par les adhérents de la Fapil et du Dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement, géré par la Fnars IdF. **Principaux résultats:**

- 35 structures répondantes (environ 60% des structures adhérentes), ayant logé 15.174 ménages sur la période étudiée (1er janvier 2011 au 31 décembre 2014)
- **Part des ménages assignés : 0,9%**
- **L'impayé** reste le premier motif d'assignation (92%) évoqué par les associations, mais il est la plupart du temps combiné avec un autre motif, **bien souvent le refus de l'accompagnement social.**
- **Taux de maintien dans le logement suite à assignation : 47%**

En conclusion, des tendances, dans leurs grandes lignes qui appellent à être affinées, peuvent être dégagées:

- **La fréquence des procédures d'expulsion (leur taux d'assignation à comparaître) est relativement modérée (0,9%),** comparée notamment à celle du parc social francilien. Ces résultats sont d'autant plus notables qu'ils doivent être mis en regard de la très grande fragilité des ménages logés par nos structures.
- Les associations **privilégient toujours le maintien dans les lieux**, notamment en cas d'impayé. Si dans plus de 90% des cas les ménages sont assignés pour dette locative, l'impayé à lui seul n'est jamais une raison suffisante à l'entrée dans une phase judiciaire. **Elle n'est engagée que lorsqu'une pluralité de difficultés** (troubles de voisinage, violences, refus d'accompagnement, etc.) s'oppose au maintien dans les lieux du locataire, ou que l'assignation semble le seul outil efficace de remobilisation.
- Au-delà de cette approche générale, les résultats révèlent toutefois des **disparités entre associations quant à l'issue des procédures** et à la part de maintien dans les lieux. Ces différences tiennent au rôle attribué à la procédure d'expulsion. Ultime recours, engagé lorsque toutes les tentatives de résolution précontentieuse ont échoué, l'assignation est parfois plus précocement déclenchée, comme outil de remobilisation du locataire. Elle replace l'occupant dans son rôle de citoyen et de locataire, avec ses droits et ses obligations.
- Si le coût et la durée des procédures expliquent en partie que les structures retardent leur entrée dans une phase judiciaire, ces résultats soulignent surtout **l'efficacité et la diversité des dispositifs de prévention, et la capacité d'invention des associations dans un champ qui demeure expérimental.** L'enquête a su mettre en avant la diversité des outils mobilisés, dans leur généralité.

**L'enquête a été diffusée en mai 2016, aux réseaux associatifs, ainsi qu'à la DRIHL, à l'AORIF et à l'AFFIL.** Pour faire suite à cette enquête, plus qu'une offre de formation ciblée sur la PEX, que la plupart semblent maîtriser, il semble que des échanges de pratiques entre adhérents soient plus adaptés.

### Paris : accompagnement des représentants Fnars à la CCAPEX<sup>1</sup> et participation aux travaux de réactualisation de la charte de prévention

Pour la fin de ces travaux entamés en 2015, la Fédération a travaillé en lien avec la FAP et la FAPIL. Elle a particulièrement axé ses interventions sur le développement **des pratiques d'«aller vers»** en matière de prévention des expulsions, et a proposé une expérimentation au sein du parc social pour les ménages pour lesquels le contact avec le bailleur est rompu.

Les actions prévues dans la charte pour répondre à cette demande sont insuffisantes : réalisation d'une enquête sur le non-recours pour en comprendre les causes, expérimentation d'équipes mobiles pour les personnes souffrant de troubles psychiques, et permanences en pied d'immeubles. Toutefois, il a été indiqué que la charte pourrait évoluer en cours de mise en œuvre.

<sup>1</sup> Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

## Prévention des ruptures de parcours: liens ASE/AHI

La Fnars IdF est sollicitée par certains de ses adhérents gérant des **centres maternels**, sur les difficultés de sortie de ces structures vers le logement, lors **des fins de prise en charge décidées par l'ASE**. Par ailleurs, nous observons une augmentation du nombre et de la **part des jeunes majeurs issus de structures relevant de l'ASE parmi les publics en situation de rue**, appelant le 115 ou accueillis en structures d'hébergement. Le manque de solutions, et parfois le manque d'anticipation de la sortie peuvent conduire à des ruptures de prise en charge. Celles-ci ont des conséquences souvent catastrophiques. Elles posent le problème de fond de la prévention, des liens entre acteurs de l'ASE, de l'AHI et du logement et du manque d'articulation entre les Conseils départementaux et l'Etat.

La Fnars IdF souhaite apporter une contribution - à son niveau - à la prévention de ces ruptures, en élaborant un **plaidoyer en faveur de la meilleure articulation Etat/Conseils départementaux** d'une part, et en participant au **rapprochement des acteurs des deux secteurs d'autre part**.

Pour ce faire, il était nécessaire dans un premier temps mieux de connaître les difficultés rencontrées et les pratiques de ses adhérents gérant des structures relevant de l'ASE dans les départements, et leurs attentes. Une petite enquête a été menée, 7 adhérents ont répondu. Quasiment tous estiment qu'il faut développer les liens ASE/AHI/logement. Ils proposent à la Fnars d'organiser des temps d'échanges avec des thématiques transversales aux deux secteurs, un lien avec les acteurs du logement, une mise en lumière des besoins des personnes.

Un rapprochement avec l'Uriopss, dont beaucoup d'adhérents ont des activités liées à l'ASE, est en cours, pour définir une stratégie partagée.



### Intervention lors des rencontres de l'autonomie de SOS Villages d'Enfants (78)

La Fnars IdF a été sollicitée pour intervenir lors des « rencontres de l'autonomie » organisée par « SOS Villages d'Enfants » de Plaisir (78), les 15 et 16 juin 2016.

L'objectif de ces rencontres était de donner des pistes aux acteurs de l'ASE pour répondre aux questions suivantes : Quel accompagnement proposer aux jeunes majeurs relevant de l'aide sociale à l'enfance en matière d'hébergement ? De logement ? D'insertion professionnelle ? Que peut-on proposer aux jeunes majeurs pour assurer leur sortie des dispositifs ?

Cette rencontre avait également pour but de permettre aux acteurs de l'AHI et de l'ASE du département de se rencontrer. Sur le volet hébergement/logement, la Fnars IdF est intervenue, aux côtés de l'URHAJ et d'Interlogement 93 (gestionnaire du SIAO 93), pour présenter nos constats sur les jeunes précaires en difficulté d'hébergement, les enjeux et nos préconisations. Elle a présenté les dispositifs d'hébergement, d'accompagnement, le SIAO, et insisté sur l'importance d'anticiper en réalisant des démarches de recherche d'hébergement et de logement très tôt, au vu du contexte francilien.

Elle a invité les participants à rencontrer le SIAO de leur département et au-delà, à construire des plateformes de rencontre et de partage pour développer des connaissances réciproques des services et des dispositifs ASE et hébergement.

# Perspectives 2017



L'année 2017 devrait permettre à la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France de s'inscrire dans la continuité des actions déjà engagées.

La **reconnaissance et l'effectivité des droits** des personnes que nous accueillons est un réel préalable à tout projet d'insertion; la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France restera mobilisée sur la mise en œuvre des schémas départementaux de domiciliation et l'implication des CCAS, poursuivra son action auprès des CPAM, des CAF et des Pôle Emploi afin que les droits des personnes soient respectés et d'apporter une réflexion sur les enjeux de la fracture numérique dans l'accès aux droits. Le droit à la culture, aux sports et aux loisirs est porté par la Fédération : nous profiterons de l'année 2017 pour approfondir nos actions à cet égard, via l'animation de la commission «culture, expression, sport, loisirs» et celle de notre convention avec la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris.

Suite à la richesse des propos échangés lors de la journée de présentation du manuel « droits et obligations des personnes hébergées en établissement relevant de la Loi 2002.2 », nous approfondirons les travaux en 2017 sur la question des réponses au non-respect des contrats et règlements dans les centres (« sanctions », éloignements temporaires et fins de prise en charge).

Vous nous avez régulièrement interpellés sur la prise en charge des **personnes vieillissantes**. Le *Guide santé à destination des acteurs de la filière de l'hébergement*, finalisé en 2016, outil facilitateur de l'intégration du volet santé dans le parcours d'insertion global de la personne traite cette thématique. Pour aller encore plus loin dans les échanges sur la prise en charge des personnes vieillissantes, une journée régionale sera organisée courant 2017.

Concernant l'**accès à la santé**, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France s'investira dans les travaux d'évaluation du PRAPS1 et d'élaboration du PRAPS2.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France poursuivra sa mobilisation, notamment dans le cadre du **Schéma Régional pour l'Habitat et l'Hébergement**, en lien avec d'autres réseaux associatifs, pour que chacun puisse avoir accès à un logement ou hébergement digne.

Concernant les **migrants**, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France pèsera afin que cette question soit traitée de **manière concertée**, que des actions soient mises en place pour assurer la fluidité des dispositifs créés et que le droit des personnes soit respecté. Une attention particulière sera portée sur les incidences du «**vade-mecum** des CHU migrants» de la Préfecture sur les droits des migrants.

Notre mobilisation dans la mise en œuvre opérationnelle des mesures du **Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion** sera tout aussi soutenue en 2017. Nous veillerons à ce que le Pacte facilite l'accès à l'hébergement, à l'emploi, à la santé et au logement des publics les plus exclus. Nous resterons aussi attentifs aux différentes formes de participation des usagers et des territoires portées à travers ce Pacte. Nous co-élaborerons des temps d'échanges avec l'ensemble des acteurs locaux sur sa mise en œuvre et les orientations souhaitables pour la seconde moitié de mandat.

La mission «Précarité Paris» continuera à développer les réseaux de solidarité dans les arrondissements, au bénéfice des personnes en situation de rue et avec l'ensemble des intervenants, élus et institutions, professionnels et bénévoles.

Nous poursuivons notre mobilisation en faveur du **développement de l'offre d'insertion** par l'activité économique (IAE) notamment auprès de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi qu'en direction d'acteurs économiques (Société du Grand Paris, SNCF, RATP, PME IDF...), et nos actions d'accompagnement et de soutien aux expérimentations auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France réaffirme sa volonté de disposer d'une analyse régionale relative aux informations sur les publics concernés par l'accueil, l'hébergement et l'insertion, mais également sur l'offre d'hébergement, de logement adapté et de logement ordinaire et aux conditions d'accessibilité à cette offre. Cette connaissance alimentera notre plaidoyer relatif à la politique publique du secteur en Ile-de-France. Notre engagement au sein de l'**Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées** se poursuivra donc en 2017.

Nous mènerons également différentes études, enquêtes et formations (écrits professionnels/impact du logement d'insertion sur les parcours des personnes...) afin d'accompagner au mieux nos adhérents à l'évolution de la société et des publics que nous accueillons. Dans ce cadre, nous soutiendrons nos adhérents dans la mise en œuvre d'un **accompagnement social global** pluridisciplinaire et territorialisé, et de solutions inspirées du «**Logement d'Abord**».

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France restera vigilante afin qu'aucun public qui nécessite un recours à notre secteur ne soit occulté: la question de l'**inconditionnalité de l'accueil** est plus que d'actualité, la qualité de l'accueil pendant la période de veille hivernale, et l'articulation nécessaire afin que plus personne ne soit remis à la rue à la fin de l'hiver est l'une de nos priorités.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité souhaite davantage soutenir les actions œuvrant à la **prévention** des ruptures de parcours: ainsi, elle impulsera et/ou soutiendra les actions en matière de prévention des expulsions locatives, et travaillera sur la question des sorties de parcours « ASE », qui faute d'anticipation et de coordination des acteurs, conduisent bien trop de jeunes dans la précarité.

S'agissant de nos adhérents, nous resterons mobilisés sur la question de la **pérennité des financements**, ainsi que sur les évolutions institutionnelles engagées telles que l'Etude Nationale des Coûts. En effet, les moyens financiers mobilisables pour les actions de nos structures ne sont malheureusement pas à la hauteur de la crise sociale que nous traversons. Nous poursuivons notre investissement d'intermédiaire facilitateur pour le recrutement de jeunes en **Service Civique** pour nos adhérents.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France sera vigilante à préserver une **équité territoriale** dans la mise en œuvre de la Métropole du Grand Paris ; à cette fin, nous poursuivons notre participation active aux travaux du CRHH et nous proposerons notre contribution aux travaux du PMHH.

# Vie Fédérale

La vie fédérale est le moteur de l'association régionale, tous les adhérents en sont les acteurs; leur participation et leur contribution alimentent ce moteur et en garantissent le fonctionnement démocratique. A cette fin, ils se doivent de participer aux assemblées générales et sont invités aux différentes commissions; les administrateurs, élus par les adhérents, s'engagent à participer activement aux réunions du conseil d'administration et aux différentes instances.

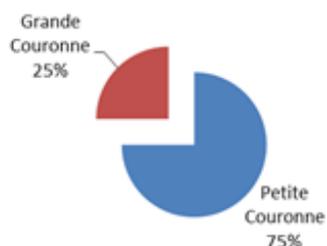
En 2016, la Fnars IdF a finalisé le travail de concertation et de réécriture de son projet fédéral 2016-2021 qui a été adopté lors de notre dernière Assemblée Générale.

Les administrateurs et l'équipe salariée se sont également mobilisés pour la préparation du Congrès de Dijon «Investir dans la solidarité : agissons ensemble» de notre Fédération. Dans ce cadre, l'Ile-de-France a apporté sa contribution dans l'élaboration de la plateforme de propositions en vue de l'élection présidentielle.

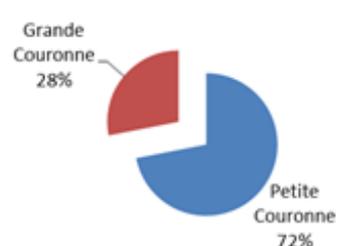
## Les Adhérents

Au 31 décembre 2016, l'association FNARS Île de France compte **148** organismes/associations et **399** activités/établissements/services adhérents.

### ■ Implantation des sièges des associations adhérentes



### ■ Implantation des établissements des associations adhérentes



## Vie des instances

En 2016, le conseil d'administration s'est réuni six fois et le bureau cinq fois pour préparer les décisions du conseil d'administration puis les mettre en œuvre.

Les membres du bureau ont assuré des mandats individualisés tels que représentations extérieures, présidence d'une commission, référence d'un secteur particulier.

Certains participent à des réunions organisées par la fédération ou sont intervenus dans des congrès ou des journées d'études.

# Les Instances de la Fnars IdF

## Bureau régional 2016 - 2017

Martine THEAUDIERE  
Présidente

Djamel CHERIDI  
Vice Président

Jean-Paul CARCELES  
Vice Président

Marie-Françoise  
LEGRAND  
Vice Présidente

Gaëlle TELLIER  
Vice Président

Véronique GOUPY  
Trésorière

Gérard BARBIER  
Trésorier

François MORILLON  
Secrétaire

Arthur ANANE  
Secrétaire adjoint

Eric BIGOT  
Membre

Patricia LEGER  
Membre

Christophe PIEDRA  
Membre

● Les délégués départementaux

## Conseil d'Administration 2016 - 2017

Arthur ANANE  
La Rose des Vents  
(77)

● Jean-Paul CARCELES  
La Mandragore  
(78)

Véronique GOUPY  
ARFOG - Lafayette  
(75-94)

● François MORILLON  
Aurore  
(75)

Maritsa ANASTASIOU  
ACSC  
(IdF)

Djamel CHERIDI  
Coallia  
(IdF)

Alain GREUILLET  
CCRPA  
(IdF)

Christophe PIEDRA  
Fondation Armée du Salut  
(75)

● Gérard BARBIER  
Hôtel Social  
(93)

François FASSY  
GCSMS SIAO Insertion  
(75)

Romain GUILLONNET  
L'HED  
(75)

Sophie ROCHE  
Emmaüs Défi  
(75)

Sylvie BERTHAULT  
ACR  
(78)

Patrice FLEURY  
Garances  
(93)

● Michel HAMEL  
ARS  
(95)

● Florence RUDAZ  
Habitat Educatif  
(94)

● Eric BIGOT  
Horizon  
(77)

● Yann FRADIN  
Espaces  
(92)

Patricia LEGER  
Amicale du Nid  
(93)

Gaëlle TELLIER  
SOS Habitat & Soins  
(IdF)

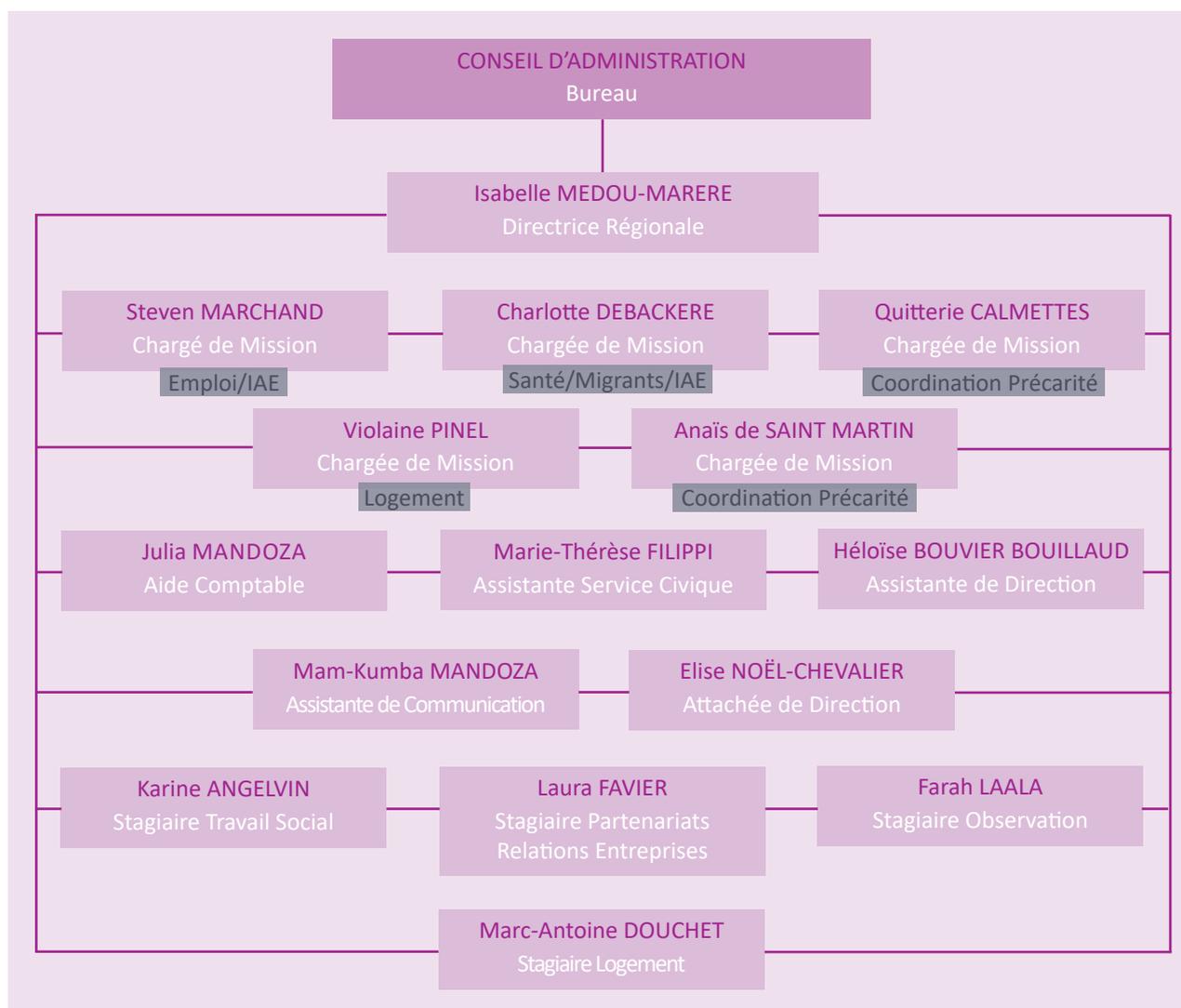
Pascal BOURGUE  
Secours Catholique  
(IdF)

Sébastien FRUTIEAUX  
CCRPA  
(IdF)

Marie-Françoise LEGRAND  
Emmaüs Solidarité  
(75)

Martine THEAUDIERE  
C2DI  
(93)

# L'organigramme de la Fnars Ile-de-France au 6 juin 2017



Ont également contribué à l'activité de la Fnars IdF en 2016 :

**Cécile COQUETTE**  
Chargée de Mission Observatoire

**Fadma NAIT**  
Assistante de Direction

**Lotfi OUANEZAR**  
Chargé de Mission  
Coordination des acteurs de la Précarité Paris

**Céleste MENREMPON**  
Stagiaire Accès aux Droits

**Pauline MOLTON**  
Chargée de Mission Santé

# Les Représentations

● Des responsables (administrateurs et salariés) sont mandatés pour représenter la Fnars et ses adhérents et présenter leurs positions auprès:

- de l'Agence Régionale de Santé
- de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie
- du Comité de pilotage du Pacte Parisien de lutte contre la Grande Exclusion
- du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Ile-de-France
- du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
- du Comité Régional d'Orientation et d'Animation de l'IAE
- du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies
- du Collectif Alerte Ile de France
- du Conseil Départemental de l'Insertion de Paris
- des Comités départementaux de l'Insertion par l'activité économique (75.77.78.91.92.93.94.95)
- du Comité ARSIE (Aide régionale aux structures d'Insertion par l'Economique)
- Conseil Consultatif des Solidarités de Paris
- Groupes sur les schémas départementaux de la domiciliation
- Groupe Sortants de Prison de la Ville de Paris
- Groupe des Acteurs de l'aide alimentaire à Paris
- Comité de pilotage régional du dispositif d'intermédiation locative Solibail
- Conférence régionale des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation
- Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions au niveau départemental
- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées des différents départements franciliens
- Commissions « Accords Collectifs » Départementaux
- COMED (Commissions DALO)
- Comité régional de suivi DALO

● Par ailleurs, la Fnars IdF participe aux Conseils d'Administration :

- du GIP Samu Social (Groupement d'Intérêt Public)
- de la CRESS IdF
- du GRAFIE (Groupement régional francilien des Acteurs de l'Insertion par l'Economique)
- de Droit de Cité Habitat
- de l'AFFIL – Vice-Présidence (Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement)
- de l'ATELIER (Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire)
- de l'OFPRUH – Co-Présidence
- ...

## Les Commissions et Groupes de Travail

Les **commissions** sont des lieux de rencontre privilégiés de tous les acteurs de l'association régionale. Ils sont le relais du Bureau, préparant et prolongeant ses travaux, mandatés et contrôlés par lui. Leur création ou reconduction fait l'objet, chaque année, d'une décision du conseil d'administration.

Une commission régionale est un ensemble restreint de personnes compétentes dans un domaine, acceptant de s'engager dans une recherche, une action sur l'un des thèmes relevant du domaine d'intervention de l'association régionale Fnars Ile de France.

Elles sont présidées et animées par un membre du conseil d'administration ou par une personne qualifiée désignée par le bureau.

Elles peuvent notamment créer des **groupes**, ponctuels ou permanents, dont elles déclenchent, suivent, synthétisent et évaluent les travaux.

Commission Vie Fédérale	
Objectifs	Elaboration du nouveau projet stratégique de la Fnars IdF, réforme des statuts
Présidence	Marie-Françoise LEGRAND
Périodicité	Environ 4 fois par an
Public	Administrateurs

Groupe de Travail Santé	
Objectifs	Elaboration des positions de la Fnars IdF sur les politiques de la santé  Lieu d'information et d'échanges: remontées des territoires et informations régionales, vieillissement, périnatalité, santé mentale...
Présidence	Sophie LASCOMBE
Chargée de mission référente	Charlotte DEBACKERE
Périodicité	Environ 4 fois par an
Public	Administrateurs, Délégués Départementaux, Adhérents

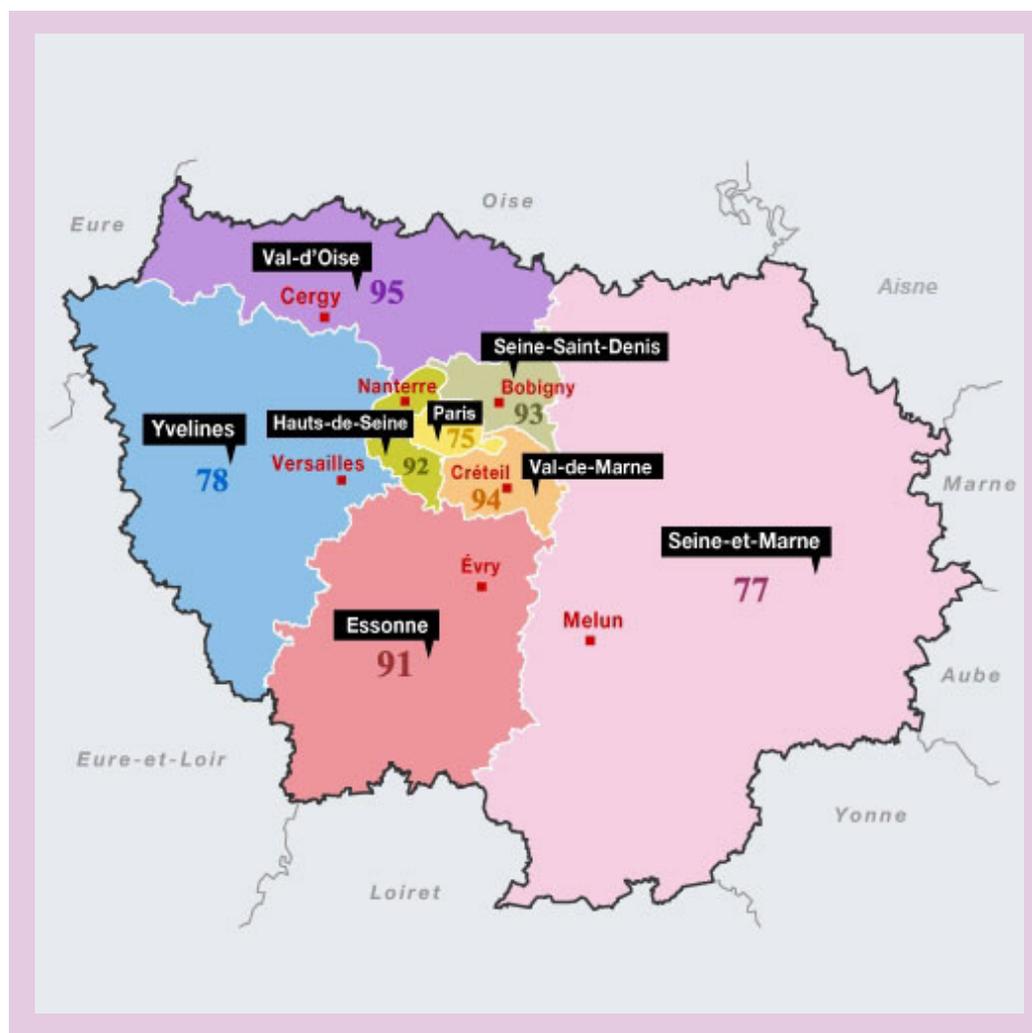
### Commission Hébergement - Urgence - Logement

	Objectifs	Elaboration des positions de la Fnars IdF sur les politiques de l'hébergement et du logement  Lieu d'information et d'échanges: remontées des territoires et informations régionales
	Présidence	Djamel CHERIDI
	Vice-Présidence	Marie-Françoise LEGRAND
	Chargés de mission référents	Violaine PINEL
		Charlotte DEBACKERE
		Anais de SAINT MARTIN / Quitterie CALMETTES
	Périodicité	Environ 4 fois par an
Public	Administrateurs, Délégués départementaux, adhérents	
GROUPES DE TRAVAIL	SIAO, Solibail (Accompagnement/contrat type), Santé, bail glissant, collectifs de logement, domiciliation, droits des hébergés	

### Commission Insertion par l'Activité Economique et Formation

	Objectifs	Elaboration des positions de la Fnars IdF sur les politiques de l'insertion par l'Activité Economique, l'Emploi et la Formation.  Lieu d'information et d'échanges: remontées des territoires et informations régionales
	Présidence	Jean-Paul CARCELES - Rachid OUARTI
	Vice-Présidence	Yann FRADIN
	Chargé de mission référent	Steven MARCHAND
	Périodicité	Environ 4 fois par an
	Public	Administrateurs, Délégués départementaux, adhérents
GROUPES DE TRAVAIL	Espaces-Emploi, Insertion par l'Activité Economique	

# Les Délégations Départementales



## Délégation départementale de Paris

### Délégué Départemental

**François MORILLON**  
*Aurore*  
 26 b rue de Saint-Pétersbourg  
 75008 PARIS  
 06 47 83 68 32  
 f.morillon@aurore.asso.fr

### Référent pour l'IAE

**Cédric HERVE**  
*La Mie de Pain – Le Relais*  
 18 rue Charles Fourier  
 75013 Paris  
 06.11.22.35.85  
 cedric.herve@lamiedepain.asso.fr

### Référente pour le logement

**Annie DEROBERT MAZURE**  
*ARFOG – Lafayette*  
 83 rue de Sèvres  
 75006 PARIS  
 01 40 35 81 60  
 direction-chenal@wanadoo.fr

**65 associations et 162 établissements**  
 intervenant dans différents domaines

## Délégation départementale de Seine et Marne

### Hébergement - Urgence - Logement

**Eric Bigot**  
(Délégué Départemental)  
Horizon 77  
20 rue Ampère  
77100 Meaux  
01 60 09 93 97  
e.bigot@horizon-77.com

### Insertion par l'Activité Economique

**Georges ETIENNE-DONISA**  
(Réfèrent Départemental)  
Espace Emploi VaL-Maubuee  
11 bis place du Belvédère  
77200 Torcy  
01 64 62 22 49  
contact@eevm-torcy.com

à revoir

**11 associations et 28 établissements**  
intervenant dans différents domaines

## Délégation départementale des Yvelines

### Délégué Départemental

**Jean-Paul CARCELES**  
La Mandragore  
29, rue St Jacques  
78200 Mantes la Jolie  
01 39 19 80 03  
jean-paul.carceles@wanadoo.fr

**10 associations et 36 établissements**  
intervenant dans différents domaines

## Délégation départementale de l'Essonne

### Hébergement - Urgence - Logement

*Elections à venir*

### Insertion par l'Activité Economique

**Joseph INGARIOLA**  
(Réfèrent Départemental)  
Les Potagers du Marcoussis  
Chemin de la Ronce  
91460 Marcoussis  
01 64 49 52 80  
ingariola.joseph@gmail.com

**8 associations et 24 établissements**  
intervenant dans différents domaines

## Délégation départementale des Hauts de Seine

### Délégué Départemental

**Yann FRADIN**

*Espaces*

855 avenue Roger Salengro

92370 Chaville

01 55 64 13 40

01 55 64 13 49

espaces@association-espaces.org

### Référents DALO

**Emmanuelle HUTHWOHL**

*(Directrice)*

*CHRS «L'Amirale» M G Gogibus*

14 bd du Général Koenig

92200 Neuilly s/ Seine

01 55 62 02 94

**Isabelle CLANET**

*(Directrice du pôle Insertion)*

*Association St-Raphaël*

5 av. du Bois de Verrières

92160 Antony

01 46 74 19 70

**Anne-Catherine BEINSTEINER**

*(Adjointe de Direction)*

*CHRS Auxilia*

18 av. Gallois

92340 Bourg La Reine

01 41 87 04 80

**Françoise BEAUDEAUX**

*(Cheffe de service)*

*La Canopée*

10-12 r. Ambroise Thomas

92400 Courbevoie

01 43 33 96 74

### Référents PDAHLPD

**Loïc COURTEILLE**

*(Directeur)*

*La Canopée*

10-12 r. Ambroise Thomas

92400 Courbevoie

01 43 33 96 74

**16 associations et 43 établissements**  
intervenant dans différents domaines

## Délégation départementale de Seine-Saint-Denis

### Délégué Départemental

**Gérard BARBIER**  
ABRI - Hôtel Social 93  
28 chemins des 22 Arpens  
93220 Gagny  
01 43 81 85 22  
01 43 81 54 12  
BARBIER.gerard@abri-groupe.org

### Référent Départemental IAE

**Lamri GUENOUCHE**  
Aurore  
7, allée des Chèvrefeuilles  
93270 Sevran  
01 43 85 69 66  
l.guenouche@aurore.asso.fr

*23 associations et 50 établissements  
intervenant dans différents domaines*

## Délégation départementale du Val de Marne

### Députée Départementale

**Florence RUDAZ**  
Habitat Educatif  
Centres Louise Michel et La Traversière  
01 46 81 90 90  
01 49 80 42 13  
florence.rudaz94@habiteducatif.fr

### Référent Départemental IAE

**Edwin FEUTEUN**  
Approche  
90 boulevard Barbès  
94100 Saint Maur des Fossés  
01 48 83 13 67  
approche@association-approche.com.fr

*7 associations et 32 établissements  
intervenant dans différents domaines*

## Délégation départementale du Val d'Oise

### Délégué Départemental

**Michel HAMEL**  
ARS 95  
52, rue des grandes côtes  
95310 Saint Ouen l'Aumône  
01 34 30 19 90 – 06.63.32.34.75  
direction@ars95.fr

### Référent Départemental IAE

**Rachid OUARTI**  
ACR  
72, rue Désiré Clément  
78700 Conflans-Sainte-Honorine  
01 39 72 97 52  
ateliers@acr.asso.fr

*8 associations et 24 établissements  
intervenant dans différents domaines*

# Glossaire

## A

<u>AAH</u> :	Allocation aux Adultes Handicapés
<u>ACD</u> :	Accords Collectifs Départementaux
<u>ACI</u> :	Atelier et Chantier d'Insertion
<u>ACPES</u> :	Acteurs et Collectif pour l'Economie Solidaire
<u>AFID</u> :	Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes Diplômés
<u>AFPA</u> :	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
<u>AGEFIPH</u> :	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
<u>AFFIL</u> :	Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement
<u>AHI</u> :	Accueil Hébergement Insertion
<u>AI</u> :	Association Intermédiaire
<u>ALF</u> :	Allocation de Logement à Caractère Familial
<u>ALUR</u>	Accès au Logement et Urbanisme Rénové
<u>AMAP</u>	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
<u>AMIF</u>	Association des Maires d'Ile de France
<u>ANESM</u>	Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux
<u>AORIF</u>	Association des Organismes Hlm de la Région Ile-de-France
<u>ARENE</u>	Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies
<u>ARS</u>	Agence Régionale de Santé
<u>ARSIE</u>	Aide Régionale aux Structures d'Insertion par l'Economie
<u>ASE</u>	Aide Sociale à l'Enfance
<u>ASG</u>	Accompagnement Social Global
<u>ASI</u>	Appui Social Individualisé
<u>ASLL</u>	Accompagnement Social Lié au Logement
<u>ASS</u>	Allocation Spécifique de Solidarité
<u>AVA</u>	Adaptation à la Vie Active
<u>AVISE</u>	Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques

## B

<u>BOP</u> :	Budget Opérationnel de Programme
--------------	----------------------------------

## C

<u>CA</u>	Contrat d'Avenir
<u>CADA</u>	Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile
<u>CAE</u>	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
<u>CAP</u>	Cellule d'Appui Pour l'Insertion
<u>CASVP</u>	Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
<u>CCAS</u>	Centre Communal d'Action Sociale
<u>CCRPA</u>	Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies
<u>CDD</u>	Contrat à Durée Déterminée
<u>CDI</u>	Contrat à Durée Indéterminée
<u>CDIAE</u>	Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique
<u>CDVA</u>	Conseil de Développement Vie Associative
<u>CESER</u>	Conseil Economique et Social de la région Ile-de-France
<u>CHRL</u>	Comité Régional de l'Hébergement et du Logement
<u>CHRS</u>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

<u>CHU</u>	Centre d'Hébergement d'Urgence
<u>CIAS</u>	Centre Intercommunal d'Action Sociale
<u>CIE</u>	Contrat Initiative Emploi
<u>CIL</u>	Comité Interprofessionnel du Logement
<u>CJDES</u>	Centre des Jeunes Dirigeants et acteurs de l'Economie Sociale
<u>CNIAE</u>	Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique
<u>CNLRQ</u>	Comité National de Liaison des Régies de Quartier
<u>COORACE</u>	Fédération des Comités et Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi
<u>COROA-IAE</u>	Comité Régional d'orientation et d'animation de l'IAE
<u>CPH</u>	Centre Provisoire d'Hébergement
<u>CRIF</u>	Conseil Régional Ile de France
<u>CRSA</u>	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

## D

<u>DAHO</u>	Droit A l'Hébergement Opposable
<u>DALO</u>	Droit Au Logement Opposable
<u>DASES</u>	Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé
<u>DGCS</u>	Direction Générale de la Cohésion Sociale
<u>DIHAL</u>	Direction Interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au Logement
<u>DIRECCTE</u>	Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi
<u>DLA</u>	Dispositif Local d'Accompagnement
<u>DNO</u>	Directive Nationale d'Orientation
<u>DRASS</u>	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
<u>DRIHL</u>	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
<u>DRJSCS</u>	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

## E

<u>EDI</u>	Espace Dynamique Insertion
<u>EI</u>	Entreprise d'Insertion
<u>ENC</u>	Etude Nationale des Coûts
<u>EPCI</u>	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
<u>ESI</u>	Espace Solidarité Insertion
<u>ESS</u>	Economie Sociale Solidaire
<u>ETAIE</u>	Encadrant Technique des Activités d'Insertion par l'Economique
<u>ETP</u>	Equivalent Temps Plein
<u>ETTI</u>	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

## F

<u>FAPIL</u>	Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement
<u>FEI</u>	Fédération des Entreprises d'Insertion
<u>FJT</u>	Foyer de Jeunes Travailleurs
<u>FLE</u>	Français Langues Etrangères
<u>FNAVDL</u>	Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
<u>FNARS</u>	Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
<u>FRDVA</u>	Fonds Régional de Développement à la Vie Associative
<u>FSL</u>	Fonds de Solidarité du Logement
<u>FSE</u>	Fonds Social Européen

## G

<u>GAN</u>	Groupe d'Appui National
<u>GHAM</u>	Groupes Homogènes d'Activités et de Missions

GIP Groupement d'Intérêt Public  
GRAFIE Groupement des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Economique

## H

HLM Habitation à Loyer Modéré

## I

IAE Insertion par l'Activité Economique  
IAEF Insertion par l'Activité Economique et la Formation  
IGAS Inspection Générale des Affaires Sociales  
IGF Inspection Générale des Finances

## M

MIPES Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale  
MNCP Mouvement National des Chômeurs et Précaires  
MSA Mutualité Sociale Agricole

## N

NUR Numéro Unique Régional

## O

OFPRUH Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées  
OPAC Office Public d'Aménagement et de Construction  
OPCA Organisme Paritaire Collecteur Agréé  
OPHLM Office Public des Habitations à Loyer Modéré

## P

PDAHLPD Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées  
PDALPD Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées  
PDI Plan Départemental d'Insertion  
PDAHI Programme Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion  
PLIE Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi  
PLU Plan Local d'Urbanisme  
PRAHI Programme Régional d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion  
PRAPS Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins  
PTSH Programme Territorial de Sortie de l'Hiver

## R

RESE Réseau Economie Sociale et Environnement  
RNP Référentiel National des Prestations  
ROB Rapport d'Orientation Budgétaire  
RQTH Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé  
RSA Revenu de Solidarité Active

## S

SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
SIAE Structure d'Insertion par l'Activité Economique  
SIAO Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation  
SMIC Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance  
SPER Service Public de l'Emploi Régional

SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

T

TEE Territoires Environnement Emplois

U

UNCASS Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Paritaires et Sociaux d'Ile de France

USH Union Sociale pour l'Habitat

V

VAE Validation des Acquis de l'Expérience

U

ZUS Zone Urbaine Sensible

# Venez nous rejoindre sur notre site !

▶▶ [www.federationsolidarite.org/ile-de-france](http://www.federationsolidarite.org/ile-de-france)

The screenshot shows a web browser window with the URL [federationsolidarite.org/ile-de-france](http://federationsolidarite.org/ile-de-france). The page features the FNARS ILE-DE-FRANCE logo and a navigation menu with options: NOUS CONNAÎTRE, ACTIONS, FORMATION, VIE ASSOCIATIVE, and SITE NATIONAL. The main content area is titled 'Présentation' and includes a list of objectives and actions. A sidebar on the right contains a 'Like Page' button, a 'Tweets de @FedeSolidarite' section, and a 'Newsletter de la fédération' sign-up form. The footer shows the URL <http://www.federationsolidarite.org/ile-de-france> and the text 'Travailleur social f/h - CPCV'.

Fédération des acteurs

federationsolidarite.org/ile-de-france

Espace presse | Newsletter | Nous contacter | [f](#) [t](#) [s](#)

**FNARS**  
ILE-DE-FRANCE

Rechercher Sur Le Site

INTRANET DEVENIR ADHÉRENT ESPACE ADHÉRENT

NOUS CONNAÎTRE ACTIONS FORMATION VIE ASSOCIATIVE SITE NATIONAL

La FNARS IDF

**FNARS**  
ILE-DE-FRANCE

**Présentation**

La FNARS Ile-de-France et ses adhérents :

- ont pour objet commun d'agir pour tous les publics en difficulté :
  - de réfléchir sur l'évolution des moyens de l'insertion, de favoriser l'expression, la promotion et l'autonomie des personnes accueillies,
  - et de faciliter l'accès à la santé, de la culture, de la citoyenneté.
- mènent des actions dans les domaines de:
  - l'hébergement, l'urgence et du logement des publics précarisés,
  - l'insertion par l'activité économique et la formation des publics en insertion,
  - l'animation fédérale pour faciliter la concertation et la mutualisation entre les adhérents.
- Composante d'un réseau national d'Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale – structuré en 22 régions, appuyées sur des délégations départementales.

Plus d'information...

Coordonnées IDF

Derniers articles IDF

Travailleur social f/h - CPCV

Twitter: Fédération des... Like Page

Tweets de @FedeSolidarite

FédérationSolidarité a retweeté

Finansol @Label\_Finansol

Dernière ligne droite pour candidater aux #GrandsPrixdelafinancesolidaire ! Vous avez jusqu'à jeudi ! [ow.ly/d2Gu30bFLns](http://ow.ly/d2Gu30bFLns)

Intégrer Voir sur Twitter

Newsletter de la fédération

Votre adresse email

S'ABONNER

<http://www.federationsolidarite.org/ile-de-france>



## La Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF est soutenue par:

- L'Agence Nationale des Chèques Vacances
- L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France
- Le Département de Paris
- La Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
- La Fondation Abbé Pierre
- Le Fonds Social Européen
- La Préfecture de la Région Ile-de-France
- La SNCF
- La ville de Paris

## Fédération des Acteurs de la Solidarité Île-de-France

82 avenue Denfert Rochereau- 75014 Paris

Contact:

Tel. : 01 43 15 80 10

Fax : 01 43 15 80 19

[www.fnars.org/ile-de-france](http://www.fnars.org/ile-de-france)

Nos actions sont soutenues par:

